

LES JUDÉO-MAROCAINS ENTRE LA MIGRATION FORCÉE ET LE RETOUR VOLONTAIRE -APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE D'UN AFFLUENT SÉCULAIRE DE L'IDENTITÉ MAROCAINE

Mehdi REHIMINI

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
-Dhar El Mehraz- Fès

Résumé :

La présence juive en Afrique du Nord et spécialement au Maroc ne date pas d'hier et pose beaucoup de questions sur l'origine de cette présence. Des millénaires durant, les Juifs ont fait partie des habitants du Maroc et ont joué un rôle dans son développement, dans son émancipation ainsi que dans sa politique économique.

De ce fait les Juifs du Maroc – les Judéo-marocains- ne sont pas exogènes aux marocains et au Maroc. Comment alors les Juifs sont-ils arrivés et se sont-ils installés au Maroc ? S'agissait-il d'un exode, d'une immigration planifiée ou faisaient-ils toujours partie des habitants du Maroc ? Sont-ils le résultat d'un flux migratoire ou existaient-ils, déjà, dans la région nord-africaine ? Les persécutions et les maltraitements à leur encontre sont-elles les facteurs essentiels d'une telle évasion en quête d'un lieu sûr ?

A croire à une émigration des Juifs de la péninsule arabique vers le Maroc, puis à une fuite des persécutions religieuses catholiques ibériques suite à la promulgation d'une loi pour leur expulsion en 1492, quelle était la situation de ces émigrés sous les différentes dynasties ainsi que les différents régimes qui les gouvernaient ?

La présence multimillénaire des Judéo-marocains, en tant que résultats de plusieurs migrations forcées, dirigées, programmées, complotées ou même voulues, constitue un champ très favorable pour l'étude et le traitement des situations géopolitiques et socio-politiques qui les ont poussés à de telle entreprise. La recherche d'un monde meilleur, d'un asile ou tout simplement d'un abri sûr n'est-il pas l'objectif ultime qui lie la démocratie territoriale, au sens étymologique du terme, à ce mouvement des habitants, qui est la migration ?

De la destruction du Temple et la première diaspora juive, aux temps modernes sous la dynastie des Alaouites et de la monarchie, en passant par les périodes et les dynasties antéislamiques et islamiques, le présent article va retracer l'histoire des Judéo-marocains qui sera mise en exergue dans l'objectif de démontrer cette migration quasi ininterrompue vers le Maroc, *terre de tolérance et du vivre-ensemble*. Mouvement qui se poursuit même de nos jours, dans les deux sens, grâce aux accords de *normalisation des relations diplomatiques* entre Maroc et Israël, connexes aux « *Accords d'Abraham* », signée le 22 décembre 2020 à Rabat, qui tendent vers un renouvellement de relations humaines, ancestrales et pérennes entre les Judéo-marocains –plus de 10% des Juifs du Monde- et leur abri incontournable et infaillible, terre de leurs ancêtres, le Maroc.

Mots-clés : Maroc ; Juifs ; Judéo-marocains ; Migration ; Expulsion ; Tolérance ; Vivreensemble ; Géopolitique et socio-politique ; Cohabitation.

INTRODUCTION

Les Judéo-marocains, la Marocains juifs, les Juifs du Maroc. Autant d'appellations pour qualifier les Juifs résidant et originaires du Maroc. Une composante, comme nous allons le voir dans cet article, n'est pas exogène aux Marocains et au Maroc. Avant de nous étaler sur l'ancrage de cette composante dans le tissu sociétal du Maroc, il est primordial de faire un flashback, une remontée dans l'histoire de ce peuple hors du commun. Haïm Zafrani, dans « Deux mille ans de vie juive au Maroc », semble nous ouvrir une brèche dans l'histoire commune de ce peuple, pour ainsi aborder cette ascension vers l'origine de cette émanation.

Comment les Juifs se sont – ils installés au Maroc ? Sont-ils le résultat de flux migratoires ou existaient-ils déjà dans la région nord-africaine ? Quelle attitude adoptaient les dynasties qui les gouvernaient face à ces Judéo-marocains ? Comment vivaient-ils sous les différentes dynasties antéislamiques ? Quelles relations entretenaient-ils avec le Pouvoir Central sous l'islam ?

De la destruction du Temple et la première diaspora juive, aux temps modernes sous la dynastie des Alaouites et la monarchie, en passant par les périodes et les dynasties antéislamiques et islamiques, l'histoire de ce peuple sera mise en exergue dans l'objectif de montrer cette présence aussi ancienne, continuelle que pérenne au Maroc.

I. LES « DEUX MILLE ANS DE VIE JUIVE AU MAROC »

1. Traces juives en Afrique

Emprunté de l'historien marocain Haïm Zafrani¹, le titre de cet article se veut révélateur et très inspirant vue la précision de la durée indiquée. « *Deux mille ans de vie juive au Maroc* » est une durée bien trop longue pour la présence d'une communauté dans un environnement célèbre par la succession de plusieurs dynasties antéislamiques – Romains, Vandales, Byzantins et Wisigoths - et islamiques - Idrissides (789-974), Almoravides (1060-1147), Almohades (1145-1248), Mérinides (1244-1465), Saadiens (1554-1659) et Alaouites (de 1666 à nos jours)-. Mais la réalité est bien plus au delà de toute attente. La présence des Juifs dans la région du Maroc -auparavant appelé Al Maghrib Al Al Aqsa (« [...] par les Arabes qui ont appelé le Maroc, par sa situation géographique par opposition à la leur : « *Almachriq* »²) ou le Maghreb de l'« Occident extrême » (« المغرب الأقصى », al-Mağrib al-aqsā)- est beaucoup plus étendue que les deux mille ans évoqués dans le titre.

D'ailleurs, l'une des figures les plus connues des Juifs marocains, André Azoulay, le Conseiller de Sa Majesté le Roi et Président de la *Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures*, a précisé, à l'issue du colloque organisé par l'Association « 12 siècles après la fondation de Fès » sur « *Le judaïsme marocain contemporain et le Maghreb de demain* », que « *Nous ne disparaîtrons pas. Nous ne disparaîtrons pas du Maroc. Nous avons une longue histoire dans ce pays* »³. Si le peuple juif a survécu à nombre de calamités tout au long de son Histoire, de la destruction du Temple de Salomon aux diasporas et à l'éparpillement, tout en passant par les différents exils forcés ou volontairement choisis, le *peuple juif*, en paraphrasant le Conseiller Royal, *a toujours existé, existe et existera*, qu'il soit dispersé dans les pays du monde ou vivant dans un Etat indépendant –Israël- (en tant que réincarnation de l'ancien Royaume d'Israël).

La présence des Juifs au Maroc est si singulière au point de devenir l'une des caractéristiques du Maroc. Car, cette présence s'est maintenue dans un territoire

¹ Zafrani Haïm est un historien franco-marocain. Né le 10 juin 1922 à Essaouira et décédé le 30 mars 2004 à Paris. Il est l'un des spécialistes de la culture séfarade et des relations entre Juifs et Arabes avec un palmarès **scientifique et politique prodigieux et très intrigant. Ses œuvres** sur la pensée et la littérature juive, sur les Juifs marocains, ainsi que sur les études hébraïques restent d'une grande importance historique et académique : *Règles de la langue vivante hébraïque (histoire, conjugaison et grammaire)* (Paris, 1968), *Pédagogie juive en Terre d'Islam: l'enseignement traditionnel de l'hébreu et du judaïsme au Maroc* (Paris, 1969), *Copie amazighe du Haggadah pessah du Maroc: vie sociale, économique et religieuse* (Paris, 1972), *La poésie juive dans l'Occident musulman* (Paris, 1977), *La littérature populaire juive dans l'Occident musulman* (Paris, 1980), *Mille ans de vie juive au Maroc (histoire, culture, religion et magie)* (Paris, 1983), *Kabbale: vie mystique et magie: judaïsme de l'Occident musulman* (Paris, 1986), *Juifs d'Andalousie et du Maghreb* (Paris, 1996), *Deux mille ans de vie juive au Maroc (histoire, culture, religion et mysticisme)* (Casablanca, 1998).

² Errhouni Laila, « Al-Mağrib et sa préhistoire » in *Dirassat*, Vol. 22, Numéro 24 : Société et Civilisation Article 8, Agadir, 2020, 10 pages, p.5 Valable sur <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol22/iss24/8>

³ Locution de Monsieur André Azoulay, à l'issue du colloque sur « *Le judaïsme marocain contemporain et le Maghreb de demain* », « Association 12 siècles après la fondation de Fès », Jeudi 23 octobre 2009 à Casablanca.

communément admis comme « *l'exception marocaine* » vis-à-vis de la cohabitation entre les fils d'Abraham dans un même espace, sous le même ciel et suivant la conception de chacun du monothéisme, appelé différemment, comme le chante Alpha Blondy : « *Some call him Allah, Some call him Adonai, Some call him God... Alleluja « God is One* »⁴, traduit par : « *Certains l'appellent Allah, Certains l'appellent Adonai, Certains l'appellent God... Alléluia « Dieu est Un* ».

Comme nous avons pu le voir, le judaïsme et les Juifs, avant la destruction définitive du Second Temple à l'an 70 et la chute de la *Massada*⁵ vers l'an 73 (commémoration annuelle caractérisée par le jeûne le plus strict des Juifs du neuvième jour du 5^{ème} mois appelé le « *jeûne du cinquième mois* »⁶), habitaient la *Judée*, mais suite à cette destruction et à son envahissement par l'armée romaine, la *deuxième diaspora* a débuté. Le graphique suivant illustre les débuts du judaïsme, première religion monothéiste et les Juifs avant la destruction du Temple



*Les débuts du judaïsme. Les Juifs avant la destruction du Temple*⁷

2. La présence juive au Maroc

Lorsque Haïm Zafrani écrit que « *Les Juifs sont le premier peuple non berbère qui vint au Maghreb et qui ait continué à y vivre jusqu'à maintenant* »⁸, il témoigne d'une réalité historique irréversible, prouvée par historiens et anthropologues. Il n'est ainsi aucunement contestable que (sans trop insister sur les différentes péripéties qui ont conduit les historiens et les anthropologues ayant collecté plusieurs données et documents attestant la présence des Juifs au Maroc, après la destruction du Temple de David, et sans se focaliser davantage sur l'étalage de ces preuves et documents –chose qui ne va pas compromettre la suite de notre étude ni influencer notre quête-) les Juifs faisaient partie, durant toute l'Histoire racontée, de l'Antiquité à nos jours, des habitants du Maroc. Des fouilles archéologiques dans la région de Volubilis ont attesté de cette présence juive au Maroc jusqu'à l'arrivée des troupes Arabes.

Depuis bien longtemps, un travail colossal a été élaboré afin de saisir les dates et établir un relevé exhaustif des événements historiques pour apaiser la curiosité de tout chercheur et abreuver la soif de tout historien concernant la présence des Juifs dans la région nord-africaine mais, malgré les moult recherches historiques, les découvertes archéologiques et épigraphes réalisés, cette Histoire n'a pu qu'être effleurée. Ancrée dans le temps et dans l'espace de ce peuple hors du commun, nul n'a pu en donner une version précise. A chaque nouvelle trouvaille, de nouveaux éléments voient le jour. Ce qui certifie de l'ancrage d'une *politeuma* -communauté- dont l'histoire a un début mais que sa fin semble suspendue jusqu'à nouvel ordre, (jusqu'à l'arrivée *du mashiah*⁹ ou du Messie). Il serait donc préférable de nous assigner, dans le cadre de notre étude, des objectifs plus

⁴ BLONDY, 1992.

⁵ Massada est un site constitué de plusieurs palais et de fortifications antiques perchés sur un socle de calcaire, situé en Israël au sommet d'une montagne isolée sur la pente du désert de Judée.

⁶ Livre de Zacharie 7, La Bible du Semeur, *Sur le jeûne, Le sens du jeûne, Paragraphe 3* : « [...] pour demander aux prêtres du Temple du Seigneur des armées célestes, et aux prophètes : Dois-je continuer à pleurer et à jeûner au cinquième mois comme je le fais depuis tant d'années ? »

⁷ Les Juifs avant la destruction du Temple, *Les débuts du judaïsme, première religion monothéiste*, In. www.clg-hugues.ac-aix-marseille.fr

⁸ ZAFRANI, 2000, p.11.

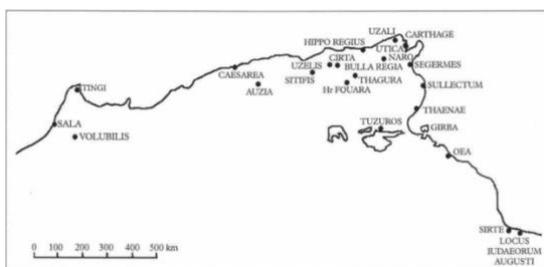
⁹ Dans *Judaïsme, de l'hébraïsme aux messianités juives*, Armand Abécassis écrit : « *Sur l'oïnt descend l'esprit de Dieu* », partant du fait que le mot hébreu *mashiah* signifie littéralement « oïnt » avec l'huile de l'onction. Dans la Bible hébraïque il apparaît 38 fois pour désigner celui qui a reçu l'onction.

réalisables et plus modestes que de relever avec exactitude les faits et dates correspondant à l'existence effective des Juifs au Maroc.

Vouloir donc tracer avec exactitude l'histoire de la présence des Juifs au Maroc n'est pas une chose aisée vue la quantité de documents, fiables ou non, car l'intervention humaine dans la falsification des événements historiques n'est pas à éviter ; en outre, l'objectif de notre recherche n'est pas de retracer cette présence, chose qui relève du travail des anthropologues, des archéologues et des historiens... mais plutôt de détecter les indices de cette présence au Maroc.

Jean-Marie Lessere (1932-2011), l'historien français spécialiste du monde romain, dans *L'Encyclopédie Berbère*, soutient que les Juifs étaient présents dans des ports et des villes intérieures des terres de la Tingitane. De ce fait il avance que :

L'archéologie et l'épigraphie permettent tout d'abord de dresser une carte (certainement incomplète) des colonies juives en Afrique. [...] On constate que ce sont essentiellement dans les ports (en particulier Carthage et ceux de la Proconsulaire) et dans certaines villes de l'intérieur des terres (Simitthus, Cirta, Sitifis, Auzia) ou de la Tingitane¹⁰ (Tingi, Lixus, Volubilis¹¹) que sont attestées des communautés dont certaines avaient une organisation plus ou moins poussée¹².



Carte de la présence des Juifs dans la région nord-africaine, dont la Mauritanie tingitane ou le Nord du Maroc d'aujourd'hui.
La communauté juive en Afrique antique¹³

Dans le chapitre VII intitulé « Maurétanie Tingitane » des *Inscriptions juives et judaïsantes de l'Afrique romaine*, Yann Le Bohec mentionne que « *Les Juifs de Mauritanie Tingitane ont fait l'objet de plusieurs études. Dans la ville de [Volubilis] vivait une communauté [juive], alors qu'à Sala nous n'avons que l'épithaphe d'un individu isolé ; en outre, plusieurs cités ont livré des lampes juives.* »¹⁴

Ces découvertes archéologiques et historiques prouvent que les Juifs ont bel et bien existé, séjourné, travaillé et échangé des objets et des marchandises dans le Maroc de la période romaine, et même avant.



Épithaphe en grec du père de la synagogue de Volubilis¹⁵

¹⁰ Tingitane ou la Maurétanie tingitane s'étendait du nord de la péninsule à Salé (Nécropole de Chella) et Volubilis au sud et à l'est jusqu'à la rivière de Oued Moulouya. Les principales villes étaient Volubilis, Banasa, Tinjis (Tanger), Lixus (Larache), Tamuda (Tétouan) et Russadir (Mellilia).

¹¹ FREZOULS, 1971, pp. 287-292.

¹² LASSERE, 2004.

¹³ La communauté juive en Afrique antique (attestation archéologique, épigraphique et littéraire), *Encyclopédie berbère*, op.cit., p.3939 in journals.openedition.org

¹⁴ YANN, 1981, pp. 165-207, p.194.

¹⁵ Dorieo, Epithaphe en grec du père de la synagogue de Volubilis, 3 264 × 2 448, Calcaire, IIIe siècle, exposée le 3 novembre 2014

Dans l'épithaphe il est écrit « *Ci git Caecilianos le protopolites (Caecilianos protopolitès)* »¹⁶, ce qui s'explique par : « *Inscription funéraire au nom en grec de Caecilianus, mort à l'âge de quarante-cinq ans, huit mois, trois jours. Le défunt est qualifié de protopolites (προτοπολίτη) de la communauté juive de Volubilis et [pater synagoges] 'père de sa synagogue'* ». ¹⁷

D'autres inscriptions funéraires tombales trouvées à Volubilis, écrites en grec ou en hébreu, Yehuda (YHWDH) / Matrona fille de Yehuda (MTRWN' BT YHWDH), établissent, avec peu d'exactitude, l'existence de Juifs au nord du Maroc.

Mais comment les Juifs sont-ils arrivés au Maroc ? S'agissait-il d'un exode, d'une immigration planifiée ou les Juifs faisaient-ils toujours partie des habitants du Maroc ? A croire à une émigration des Juifs de la péninsule arabique au Maroc, quelle était leur situation sous les différentes dynasties ainsi que les différents régimes qui les gouvernaient ?

Afin de comprendre la particularité de la présence des Juifs en Afrique du Nord et spécialement au Maroc, un retour sur l'histoire de la présence juive s'impose.

3. Les Juifs au Maroc : De la destruction du Temple aux persécutions ibériques avant l'Islam

a. Géographiquement le Maroc

Le Maroc est une étendue géographique chargée d'histoire. Avec les récentes fouilles archéologiques, il est non seulement l'origine de l'existence humaine (suite à la découverte à Jbel Irhoud au Sud-Est de Safi de *Homo Sapiens*¹⁸ le plus ancien de toute la planète) mais aussi il est le berceau de plusieurs civilisations ancestrales et modernes. Il faisait partie de cette région de l'Afrique du Nord-Ouest¹⁹, jadis appelé « *Lybie* »²⁰ (en référence à son origine berbère « la tribu des Libou »), qui s'étendait de la partie Ouest de l'Égypte jusqu'à l'océan Atlantique. La population de cette région, les Libyens sont les ancêtres des Berbères, d'où leur appellation de Libyco-berbères ou des Libyens, et par la suite les Berbères.

Libye, pays aux noms nombreux, suivant Polyhistor [Alexandre] : Terre Olympienne, Océanienne, Extrême, Coryphée (le sommet), Hespérie (occidentale), d'Ammon, Ortygie (pays des cailles), Ethiopie, Cyrène, Ophiousa (pays des serpents), Libye, Kephénia (pays de Képhée, ancêtre des Ethiopiens), Aéria.²¹

Le Maroc est le fruit de passages de nombreux conquérants sur son sol, des Phéniciens jusqu'à la conquête islamique, en passant par les Carthaginois, les Romains et les Vandales. L'histoire du Maroc raconte aussi le passage des Byzantins et des Wisigoths. Une histoire multimillénaire.

¹⁶ BIN-NUN, 2013.

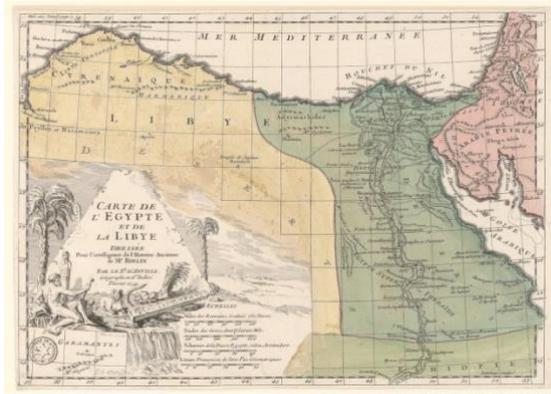
¹⁷ NEJAT, 2008.

¹⁸ Hublin Jean-Jacques, le Directeur français du département d'Évolution humaine de l'Institut Max Planck à Leipzig en Allemagne et coauteur, avec le marocain Abdelouahed Ben-Ncer des travaux de la découverte affirme que : « Cette découverte représente la racine même de notre espèce, l'*Homo sapiens* le plus vieux jamais trouvé en Afrique ou ailleurs ».

¹⁹ Le Maroc s'appelaient alors Berbérie occidentale, la Lybie occidentale, la Mauritanie Tingitane..., et ses frontières dépassaient celles d'aujourd'hui.

²⁰ L'ancienne Lybie n'a aucune relation avec la *Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste* sous Mouammar Kadhafi. Il s'agit de l'ancienne Lybie, s'étalant de l'Ouest de l'Égypte Antique à l'océan Atlantique.

²¹ ROGET, 1924, p.21.



*Carte de l'Égypte et de la Libye*²²

Il ne s'agit pas là de donner une interprétation historique des circonstances géopolitiques ou géographiques du Maroc de l'époque, ni de faire un étalage des périodes historiques des différentes dynasties, des royautes ou des périodes historiques (de la Préhistoire - Chalcolithique, Néolithique, Paléolithique- et Protohistoire - L'âge du Bronze- à l'Islamisation –avec ses différentes dynasties- en passant par l'époque préromaine et l'époque romaine...) qui ont eu des influences très marquantes sur cet aire, mais plutôt de mettre le point d'un côté sur le façonnage de l'histoire commune de ses habitants, et d'un autre côté, relever les indices historiques de l'ancrage de la composante juive dans l'histoire des Marocains.

Si le « *Maroc a été traité au gré des visions des autres [civilisations]: Phéniciens, Grecs (Mahourim), Latins, Arabes [(Almaghreb Al Aqsa), (Oudwat Al Maghreb) المغرب]...etc. Au XVII^{ème} siècle nous avons eu le nom de l'Empire Chérifien qui a cédé son nom à l'appellation : Royaume du Maroc ou Maroc au XX^e siècle* »²³, nous allons adopter l'appellation Royaume du Maroc ou simplement le *Maroc*, pour qualifier dorénavant les Juifs du Maroc ou les Marocains juifs de *Judéo-marocains*.

Vouloir tracer l'histoire des Juifs dans le Maroc en particulier et en l'Afrique du Nord-Ouest en général avec exactitude n'est pas une chose aisée, voire même impossible, face aux différentes sources fiables pour des époques donnée ainsi que l'intervention humaine dans la falsification des événements historiques au gré de la source qui les raconte; en outre, l'objectif de notre recherche n'est pas de tracer l'historicité de la présence juive dans cette région, chose qui relève du ressort des anthropologues, des archéologues et des historiens... mais plutôt de détecter quelques indices de leur présence au Maroc. Cela dit, nous allons, dans ce qui suit, survoler les différentes manifestations des Juifs dans l'espace marocain à partir de la destruction du Second Temple à nos jours.

b. Les juifs sous les dynasties antéislamiques

Avant d'aborder ce volet, deux hypothèses semblent être légitimes à poser : la première suggère que les Juifs marocains seraient venus de Canaan. Les judéo-marocain appartenaient à Canaan ; Alors que la deuxième hypothèse opérerait pour une certaine conversion au judaïsme de la part des indigènes Berbères de l'époque. Dans ce cas, « *jeter le bébé avec l'eau du bain* » pourrait ne pas convenir dans les deux cas, du moment que les études des historiens et des archéologues ainsi que les études établies sur cette appartenance semblent justifier la véracité des deux hypothèses. Les deux hypothèses, l'une et l'autre, pourraient être légitimes.

²² Bourguignon Anville Jean-Baptiste, Guillaume-Nicolas Delahaye, Lebas, *Carte de l'Égypte et de la Libye*, dressée pour l'intelligence de l'Histoire Ancienne de Mr. Rollin, 25,5 x 34 cm, Ed. S. l., ca, 1740, Source : Bibliothèque nationale de France, département Arsenal, EST-1503 (20), Mise en ligne sur <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb45036545k> en date du 24/06/2018.

²³ ERRHOUNI, Op.cit., p.6

L'historien marocain Abderrahmane Ibn khaldoun, dans son *Livre des exemples* rattache la présence des Juifs dans la région du Maghreb occidental à celle des Berbères en tant qu'ayant la même provenance. Il affirme que les « *Berbères, sont les enfants de Canaan, fils de Cham, fils de Noé* »²⁴. Il ne manque de rajouter, dans *Histoire des Berbères*, que « *leur aïeul [des Berbères] se nommait Mazigh ; leurs frères étaient les Gergeséens (Agrikech) ; Les Philistins, enfants de Casluhim, fils de Misraïm, fils de Cham, étaient leurs parents. Le roi, chez eux, portait le titre de Goliath (Djalout)* »²⁵

Ce lien établi entre Berbères et Juifs passe pour bien fondé en référence à l'article de Colette Zytnicki qui constate que « *de tout temps, les Juifs figurent à côté des Berbères, tantôt comme leurs maîtres et leurs éducateurs religieux, tantôt même comme leurs serfs et leurs compagnons d'armes* ». ²⁶

A partir des études africaines générales basées sur « *une liste généalogique établie sur les Cananéens, les Hébréo-Phéniciens, les Hébreux, les Judéo-Araméens, les Judéo-Hellènes, les Judéo-Romains, les Judéo-Berbères et les Judéo-Arabs* »²⁷, et à travers plusieurs séjours d'études effectués en Afrique, Nahum Slouschz conclut à la coexistence bien réelle, à côté des Berbères, d'une race judéo-berbère, même si c'est difficilement vérifiable scientifiquement, faute de documents écrits. Slouschz déclare également que « *c'est la filiation directe, presque trois fois millénaire qu'on retrouve entre les trois races hébraïques sur le sol africain [qu'ils avaient un] rôle civilisateur dans les pays septentrionaux* »²⁸.

Tandis que Hassan Majdi affirme, dans sa thèse de Doctorat sur Le Culte des Saints et les Pèlerinages des Juifs au Maroc, que « *En l'absence d'indications archéologiques, épigraphiques, numismatiques ou autres probante, ni ces légendes ni celles faisant état de royaume des Juifs, forgées par les Juifs dans le but de relever leur prestige aux yeux de leurs voisins musulmans, ne peuvent toutefois être vérifiées* »²⁹.

Après la conquête des Romains³⁰ de la ville de Carthage en 146 av. J.-C., les Juifs ont été forcés de poursuivre leur mouvement migratoire vers l'Afrique du Nord. Sous Titus, des flux migratoires abondants se sont dirigés vers la Cyrénaïque puis vers les endroits internes et côtiers l'extrême Nord-est de l'Afrique³¹. D'autres migrants juifs, cette fois-ci de leur propre gré, victimes de maltraitances et de persécutions de la part des Romains, sont aussi à noter dans ce contexte. Ceux-ci s'adressèrent contre le régime romain jusqu'à l'arrivée de l'empereur romain Trajan³² et trouvèrent refuge et protection chez les Berbères au Nord de l'Afrique.

La quasi présence des Juifs dans ce nouveau espace fait dire à l'historien Strabon qu'« *il n'existe aucune place sur terre sans que les Juifs y sont présents* »³³, ce qui a

²⁴ Ibn Khaldoun Abderrahmane ben Mohammed, *Kitab al-ibar*, العبر و ديوان المبتدأ و الخبر في أيام العرب و العجم و البربر (Al- Ibar wa diwān al-mubtada' wa l-ḥabar fī ayyām al- Arab wa l- Aġam wa l-Barbar), Traduit par : *Le Livre des exemples ou Livre des considérations sur l'histoire des Arabes, des Persans et des Berbères*, 1375-1379, Bayrūt, Maison libanaise du livre, 1992, Vol.6, p.106, traduction Vol. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2002

²⁵ Ibn Khaldoun Abderrahmane ben Mohammed, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, Tome 1, Trad. de William Mac-Guckin, Baron de Slane, Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1852, p. 184.

²⁶ ZYTNIICKI, 2004, p.114

²⁷ SLOUSCHZ, 1909, p.25.

²⁸ Ibid. p.250

²⁹ MAJDI, 2009, p.183.

³⁰ « *L'histoire de la Rome antique (l'Empire romain s'étendant entre (146) 27 av. J.-C. et 476 apr.) se confond avec le destin d'une cité connue pour avoir su créer et faire fonctionner un empire vaste et durable qui fournit toujours un point de référence dans l'histoire des empires et de l'impérialisme.* » dans, Éric Guerber et Frédéric Hurllet, « *L'empire romain du IIIe siècle av. J.-C. au IIIe siècle apr. J.-C. : un modèle historiographique à l'épreuve* », dans un collectif sous la direction de Frédéric HURLET, *Les Empires. Antiquité et Moyen Âge*. Analyse comparée, Presses universitaires, Rennes, 2008, pp. 81-105, p. 82

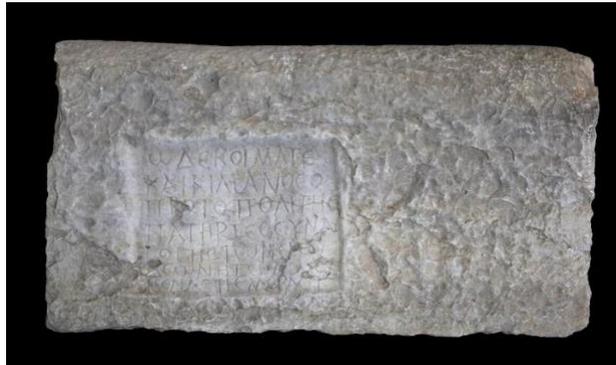
³¹ AYOUN et COHEN, 1982, p. 27.

³² NEHER-BERNHEIM, 1959, p.34.

³³ STRABON, cité par FLAVIUS, 1171–1180, T. 14, p.72.

conduit à un mouvement de prosélytisme massif vers la conversion des habitants berbères au judaïsme, considérée comme la résultante directe d'un très fort attachement de la composante juive, venue vers l'Afrique du Nord par le phénomène migratoire, à leurs pratiques religieuses liées au judaïsme. C'est de cette judaïsation pure et simple des autochtones à quoi font allusion les hypothèses mentionnées au début de ce point. Le nombre des Juifs s'est vu accroître³⁴ suite à ce mouvement de judaïsation massif orné de plusieurs prérogatives dont la libération de l'esclavage et la promesse d'une situation économique plus aisée, ce qui a suscité la colère des Chrétiens qui s'opposaient catégoriquement à ce prosélytisme.

Au niveau archéologique, la présence d'une communauté juive au Maroc sous les Romains est confirmée par la découverte de plusieurs sites archéologiques appartenant à la période romaine, surtout ceux de Volubilis :



Stèle funéraire écrite en grec³⁵

La fascinante découverte en 1921 de la ville de *Tamuda*³⁶ par l'archéologue et chercheur ibérique *César Luis de Montalban*, à une dizaine de kilomètres de la Méditerranée, dans la vallée du fleuve Martil, aux pieds des montagnes Ghomara de la chaîne rifaine³⁷ au Nord du Maroc. L'observation de ces vestiges dans une atmosphère antique faisant ressortir l'histoire mauritanienne et romaine :



Les fouilles archéologiques ont mis à jour des vestiges appartenant à deux périodes historiques, maurétanienne et romaine.

Aussi, la découverte d'un système d'irrigation et de canalisation des eaux souterraines qui garantissaient la lutte contre l'évaporation de l'eau, appelé *foggaras*

³⁴ Ibid. p.104.

³⁵ Stèle funéraire écrite en grec, épitaphe d'un rabbin nommé Caecilianos, retrouvée dans les ruines de Volubilis, près de la ville marocaine de Meknès. Ces ruines romaines datent du I^{er} siècle avant J.-C. (MANUEL COHEN)

³⁶ « *Tamuda est un terme libyque qui veut dire marécage* », Mohamed Kably (dir.), Abderrahmane El Moudden, Lahcen Hafidi Alaoui, Mostafa Hassani Idrissi, Bouchaib Idrissi Bouyahyaoui et Abdelaziz Touri, *Histoire du Maroc : Réactualisation et synthèse*, Rabat, Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, coll. « Publications de l'Institut Royal pour la Recherche sur l'Histoire du Maroc », 2012, 2^e éd. (1^{re} éd. 2011), 839 pages, p.11

³⁷ El OUAHABI, 2020.

(équivalent au *Qanat*), dans la région de Touat³⁸, jadis utilisé par les Juifs et les habitants lors de l'époque romaine pour l'irrigation des cultures agricoles et des surfaces au Sahara.

L'Empire romain affaibli, les *Vandales* (435-534), sous le roi *Genséric*, ont conquis en 429 la Maurétanie Tingitane et ont fait de la ville stratégique de Carthage la capitale du *Royaume des Vandales et des Alains*. Afin de bénéficier de l'aide et du soutien de la population nord-africaine, les Vandales auraient peut-être aboli toutes les lois et les exceptions infligées aux Juifs pour garantir la réussite de leur combat contre les Romains en décadence, leur ennemi commun.

En 534, les Byzantins prennent les commandes de l'Afrique du Nord. Le Général byzantin *Bélisaire*, sous l'empereur *Justinien*, est sorti victorieux sur les Vandales. Les Juifs, sous les Byzantins, ont vécu leurs pires années au Maroc, ce qui les a poussés à quitter, petit à petit, le Nord marocain et s'enfoncer davantage vers le centre et le sud du Maroc, en établissant des liens très étroits avec les tribus berbères déjà existantes. L'Eglise a pris le devant de la scène sur tous les niveaux. Plusieurs lois byzantines ont été alors éditées afin de contrecarrer toutes les manœuvres religieuses autres que celles relatives au christianisme. Les Juifs, humiliés, n'avaient plus le droit de pratiquer leur culte religieux ; Suite à de persécutions religieuses, ils étaient forcés à adopter le christianisme ; les synagogues ont été réquisitionnées et transformées en églises ; et le mariage des Juifs et Chrétiens n'était plus autorisé sous peine de *la peine capitale*³⁹ ;

De nombreuses *Novelles*⁴⁰ servaient aux byzantins de codes juridiques afin de bien administrer et réguler tous les aspects de la vie économique, politique et sociales de leurs citoyens. Ainsi, des *Novelles* témoignent des années sombres qu'ont vécu les Juifs sous les Byzantins. Dans la *rubrique : Sur l'église d'Afrique, la Nouvelle 37* (B. 1, 1, 49-52) du 1^{er} août 535, *stipule* : « (c. 5-8) Interdits religieux frappant les hérétiques, juifs, etc, [...] (c. 12) Les infractions à la loi entraînent une peine de 10 livres. »⁴¹ ; La *Nouvelle 131* (B. 5, 3, 1-17), du 18 mars 545, dans la *rubrique : Sur les canons et privilèges ecclésiastiques*. *Stipule* : « (c. 14.2) *Quant à l'hérétique ou juif qui tente d'édifier un antre de son hérésie, l'église revendique la propriété de son bâtiment.* »⁴². Tels sont quelques exemples de cet étai serré autour de la liberté de culte des Juifs de l'ère byzantine. En outre, les Juifs de la péninsule ibérique, les *sefardim*, ont dû, eux aussi, fuir les mauvais traitements et les répressions systématiquement infligés par les *Wisigoths* à un leur égard en raison de leur appartenance religieuse. Quittant l'Espagne, sous le roi wisigoth *Sisebut*, ils vinrent s'installer au Maroc à partir du VII^{ème} siècle.

En définitive, les Juifs, sous les dynasties antéislamiques ont toujours été victimes de maltraitance, d'humiliation, de répression ainsi que de persécutions suite à leur appartenance religieuse. La diaspora juive a toujours été d'actualité. Comme nous venons de le voir, depuis la chute du Second Temple jusqu'à l'avènement, au Maroc, des Arabes et de l'Islam avec la conquête arabo-musulmane au VIII^{ème} siècle, les flux migratoires juifs vers la *Maurétanie Tingitane* a toujours constitué une échappatoire salvatrice des Juifs de ces maltraitances et de ces oppressions.

Judéo-phénicien, judéo-romain, judéo-vandale, judéo-byzantin, judéo-wisigoth ou judéo-berbère, toujours agrégés aux autres peuples, ce peuple à trait d'union, qui a

³⁸ « *En principe, et depuis l'époque mérinide, le Touat est considéré comme une annexe du Tafilalt. Dès 1526, on possède une chronologie de ces caïds envoyés en mission, ou délégués permanents, en provenance du Tafilalt ou du Maroc central.* », In., Grandguillaume Gilbert. « Régime économique et structure du pouvoir : le système des foggaras du Touat », In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°13-14, Mélanges Le Tourneau I, 1973, p.16.

³⁹ CHOURAQUÏ, 1952, p. 78.

⁴⁰ *Novelle*, du latin « *Novellae* », du grec « *Νεαπαί* » qui veut dire les « *nouvelles lois* », sont les nouveaux codes et les nouvelles lois promulguées en accord directe, suivant la tradition juridique romaine, avec les ordonnances des empereurs byzantins.

⁴¹ NOAILLES, 1914, p. 95-117

⁴² Ibid.

perduré au long des siècles, a toujours su, à l'opposé des autres peuples du monde, intégrer les traits distinctifs des autres civilisations tout en restant fidèles à leur religion, à leur foi et à leur culture ancestrale... bref, à son identité profonde. Les Juifs restent la seule, et non pas l'unique, constante dans les différents changements de civilisations qui se sont succédées sur le Maroc. Pour reprendre Colette Zytnicki, dans son article sur les origines des Juifs et du judaïsme en Afrique selon Nahum Slouschz, elle va jusqu'à affirmer que « *les Juifs sont les authentiques Africains* »⁴³, en ajoutant que, en associant cette fois-ci les Berbères, « *les envahisseurs passent, les israélites et les Berbères demeurent* ». ⁴⁴

II. LES JUDÉO-MAROCAINS SOUS L'ISLAM

1. Les Juifs à l'époque des dynasties islamiques

A partir du VII^{ème} siècle, la structure sociologique de l'Afrique du Nord a été bouleversée par un événement historique majeur : la *conquête arabo-musulmane du Maghreb*⁴⁵. Conquête qui a débuté vers l'an 647 avec une expédition du gouverneur d'Égypte *Abdellah ibn Saad* par les armées du Calife commandées par *Amrû Ben al-Aç*, puis avec quelques raids (trois invasions militaires) sur l'Afrique du Nord (*Ifriqîya*⁴⁶) qui ont pris fin vers l'an 704 (avec l'occupation de toute l'*Ifriqiya* sauf Ceuta en 707), par la chute du pouvoir byzantin en faveur des Musulmans sous *Moussa Ibn Noussayr*, gouverneur de l'Afrique du Nord ayant pour mission de mettre fin aux dernières rebellions des Berbères et leur conversion à l'islam. A ce propos, Gabriel Camps affirme que la conquête arabe « *ne fut pas une tentative de colonisation, une entreprise de peuplement. Elle se présente comme une suite d'opérations exclusivement militaires, dans lesquelles le goût du lucre se mêlait facilement à l'esprit missionnaire.* »⁴⁷

Pourtant, sur les conséquences de cette nouvelle conquête ou « colonisation », Camps ajoute un peu plus loin :

*La capitation imposée par les Arabes, le Kharadj, n'était guère plus lourde que les exigences du fisc byzantin, et, au début du moins, sa perception apparaissait plus comme une contribution exceptionnelle aux malheurs de la guerre que comme une imposition permanente. Quant aux pillages et aux prises de butin des cavaliers d'Allah, ils n'étaient ni plus ni moins insupportables que ceux pratiqués par les Maures depuis deux siècles.*⁴⁸

Cela laisse entendre que la conquête arabo-musulmane s'est révélée plus clémentine et plus décente aux yeux des Berbères conquis que le commandement des Byzantins et des Maures⁴⁹. En d'autres termes, les cavaliers d'Allah étaient mieux acceptés que les forces byzantines et le *Kharaj*⁵⁰ mieux toléré que les taxes et impôts imposés par le régime autoritaire byzantin.

Les conquéreur musulmans du VII^{ème} siècle de l'Afrique du Nord se sont trouvés devant une société multi-ethnique, socialement déchirée. Les arabo-musulmans sont

⁴³ ZYTNICKI, Op.cit. p.111

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ *La conquête arabo-musulmane du Maghreb* désigne la politique de conquête arabe du milieu des années 630 visant l'expansion de l'islam vers les territoires contrôlés par les Berbères et les Byzantins en Afrique du Nord. C'est une conquête pour l'islamisation et l'arabisation des populations des territoires conquis.

⁴⁶ *Ifriqiya* est une déformation arabe du nom de l'ancienne *Africa*

⁴⁷ CAMPS, 1983, p.10

⁴⁸ Ibid., p.12

⁴⁹ *Maures*, du latin « Maurus », est un terme qui désignait durant l'Antiquité les populations berbères de l'Afrique du Nord, jadis connue sous l'ancienne province romaine de Maurétanie. Au fil du temps, il a été de plus en plus appliqué aux musulmans vivant en Europe.

⁵⁰ Le *kharaj*, de l'Arabe « خراج ou *ḥarā j* », est un impôt relatif aux territoires musulmans imposé sur les terres possédés par les citoyens non musulmans, dhimmi, habitants en terre d'islam. C'est un impôt qui ne trouve de fondements ni dans le Coran ni dans la Sunna mais il est imposé en référence aux Ijtihade par consensus des *Oulémas* (juristes-théologiens) spécialistes du droit musulman, Ijmaâ.

venus alors s'ajouter aux Maures non romanisés, aux romans citadins et campagnards, aux nomades berbères des Zénatas «les Zénètes », les Laguatan⁵¹, aux citoyens abandonnés des vandales, aux citoyens en défaite des subordonnés byzantins...et, bien entendu, aux Juifs sefardim et berbères déjà incrustés dans ces différentes ethnies.

Faisant partie des populations de l'Ifriqiûa, les Juifs de cette époque étaient concernés également par les péripéties que connaissait la région du Maghreb : maltraitances, répressions, tolérances, ajustements politico-géographiques ou géopolitiques... Comment alors ces Juifs, dissimulés dans les différentes ethnies du Maroc de l'époque Islamique, sous ses différentes dynasties, ont pu se frayer un chemin et trouver une place qui leur convenait le mieux ? Les Judéo-marocains ont-ils réussi, sous les différentes dynasties islamiques, à persister et à se positionner, malgré leur petit nombre, en tant que composante sociétale essentielle de la mosaïque ethnique marocaine ?

Dans l'ouvrage historique sur l'*Histoire d'Espagne* de Louis Bertrand, évoquer les Juifs c'est faire part de l'une de leurs qualités distinctives, car durant toute leur Histoire et « *au cours des siècles, l'attitude des Juifs demeure identique : ils sont les alliés des Africains contre les Espagnols, des Musulmans contre les Chrétiens et des Chrétiens contre les Musulmans, lorsque le sort a tourné. Ils neutralisent leurs ennemis les uns par les autres : c'est le système du contre-poids* »⁵². Selon Bertrand, les Juifs, aussi rusés qu'ils étaient, parvenaient, même difficilement parfois, à tirer leur épingle du jeu et sortir des épreuves avec le moins de dégâts possible. Au fil du temps, ils ont appris à tirer leur révérence aux divers faits historiques en s'alliant parfois aux vainqueurs, en se faufilant entre les vaincus, ou même en s'inclinant dans l'ombre des deux jusqu'à l'éclaircissement des positions. Entre rébellion et révolte d'un côté (révolte juive lors de la guerre judéo-romaine⁵³ en 66 et de 132 à 136 avec *Bar Kokhba*⁵⁴, et contre Héraclius pendant la guerre des byzantins-sassanide⁵⁵ de 602 à 628...) et cohabitation et pacifisme de l'autre côté, les Juifs est le seul peuple qui a su traverser les cataclysmes de l'Histoire durant des millénaires, alternant périodes de crise, d'indécision, d'aisance et de jouissance, tout en gardant leur fort attachement au judaïsme, aux valeurs juives ancestrales, et surtout au rêve et destin commun selon les préceptes bibliques. Attitude que nous pourrions qualifier de l'effet « *Joncs et Roseaux* », effet par lequel le peuple juif a su passer au travers des mailles du filet des tempêtes historiques, alors que d'autres peuples et dynasties, aussi forts et vaillants, ont fini par s'anéantir et disparaître.

La dynastie des **Idrissides** (de l'arabe : الأدارسة Al Adarissa ; 789 – Xe siècle) est la première dynastie musulmane à régner au Maroc à partir de l'an 789. Descendant d'Ali, le gendre du prophète Mohammed (Que la paix soit avec lui), Idriss I^{er} a été érigé en chef par les tribus berbères. Son fils Idriss Second (*Idriss Al Asghar*⁵⁶) le succède en prenant Fès comme capitale après Volubilis (Walili) sous le règne de son père.

⁵¹ MODERAN, 2008, p.4318.

En ligne sur : document L03b, mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/288> ;

DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.288>

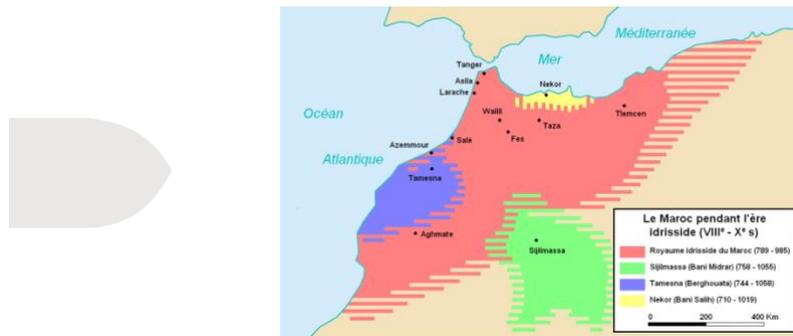
⁵² BERTRAND, 1932, p.28.

⁵³ La première guerre judéo-romaine, qui s'est déroulée entre 66 et 73, parfois appelée la Grande Révolte, était la première des trois révoltes des Juifs de la province de Judée contre l'Empire romain, telle que relatée principalement par Flavius Josèphe.

⁵⁴ La *révolte de Bar Kokhba* (132-135), en hébreu *Mered Bar Kokhba* ou seconde guerre judéo-romaine, est la seconde insurrection des Juifs de la province de Judée contre l'Empire romain et la dernière des guerres judéo-romaines.

⁵⁵ La guerre de 602 à 628 entre les empires byzantin et perse sous la dynastie sassanide marque la dernière et la plus sanglante phase du long conflit qui a opposé les deux empires.

⁵⁶ Op.cit., Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, p.36



*Drapeau et carte du Maroc pendant l'ère Idrisside*⁵⁷

Fès a été fondée sur le sol des tribus de Zouagha composées des Beni El Khair et des Beni Borghos, qui comptaient « *des mages, des Juifs et des Chrétiens* »⁵⁸. Présents ainsi à Zouagha au Maroc sous les Idrissides, une partie de ces Juifs a embrassé l'islam avec les Maures et les Chrétiens de Beni Borghos. L'installation des Musulmans à Fès coïncidait avec celle des Juifs dans les quartiers nouvellement construits. Ces Juifs, désormais autochtones, sont vite rejoints, vers le IX^{ème} siècle, par *des Juifs venus d'Andalousie*⁵⁹, de Cordoue, qui bénéficiaient, eux aussi, du statut de « dhimmi », c'est-à-dire de la protection des Musulmans contre le paiement de l'impôt de la capitation, la Jizyah, ayant selon le prophète Mohamed (Que la paix soit sur lui) un statut particulier. Dans la Sunna, le prophète a dit : « *احْفَظُونِي فِي دِيْمَتِي* », « ihfadouni fi Dhimati », qui veut dire : « *Préservez-moi dans les gens de la dhimma* ». La Jizyah, à l'instar du Kharaj, trouve son fondement dans la Sourate « Le Repentir », At-Tawba :

« قَاتِلُوا الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَلَا بِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ الْحَقِّ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَتَّى يُعْطُوا الْجِزْيَةَ عَنْ يَدٍ وَهُمْ صَاغِرُونَ »

Traduit par :

Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.⁶⁰

Amoureux du Maroc et de Fès, Paul Odinet écrit : « *L'histoire, la littérature en témoignent, qui veut s'en convaincre peut l'observer dans cette ville étrange, unique, « ville matrice », « ville femme » qui enfante, moule, façonne les êtres vivants.* »⁶¹

Avec l'avènement des **Almoravides** (une déformation hispanique de l'arabe⁶² « المرابطون » Al Mourabitoune et de l'amazigh *Imrabden*), avec Abdullah Ibn Yassin (1069 – 1147), une large campagne militaire religieuse a été lancée afin de faire adopter le rite Malikite, de l'orthodoxie rigoureuse musulmane.

Les Almoravides, à croire quelques historiens, sont tenus pour les vrais fondateurs du Maroc : « *Ce sont les Almoravides qui ont fait le Maroc : le premier, Youssouf ben Tachfin a rassemblé les terres marocaines, qui n'avaient pas encore été unies sous un même pouvoir...* »⁶³

Youssouf Ibn Tachafine institue Marrakech la capitale d'un empire qui s'étend de l'océan Atlantique à l'Ouest, des royaumes de Castille, de Navarre, d'Aragon, des comtés

⁵⁷ OMAR-TOONS, 2010.

⁵⁸ Ibid. p.562

⁵⁹ ZAFRANI, 1996.

⁶⁰ *Le Saint Coran*, Sourate 9, At-Tawba « Le Repentir », 129 versets, verset 29, Dar Al-Hijra, Al Mansoura, Egypte, p.140-141.

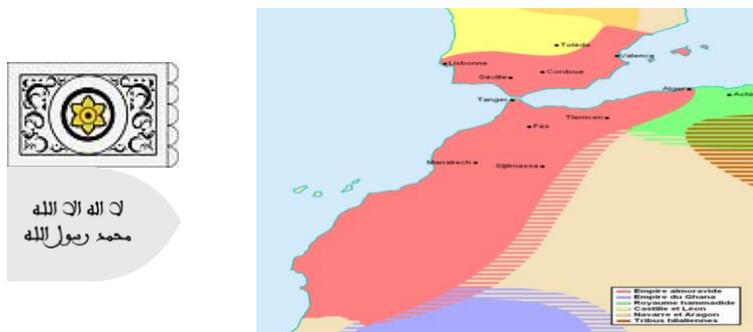
⁶¹ ODINOT, 1936, p.2.

Consultable sur <https://ouedaggai.wordpress.com/2019/09/08/le-fassi>

⁶² Op.cit., « *Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe* », p.13

⁶³ TERRASSE, 1949, p.256.

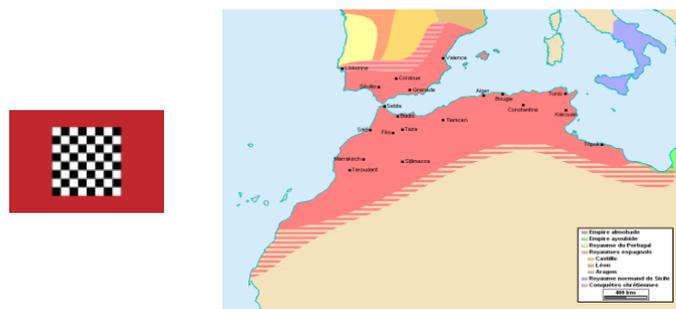
de Barcelone et d'Urgell au Nord, des Hammadides et des Zirides à l'Est et du Sahara au Sud. Sous les Almoravides, fondamentalistes berbéro-musulmans, les Juifs vivaient sous le statut de Dhimmi.



Drapeau et carte du Maroc sous l'Empire Almoravide⁶⁴

Plus rudes et plus coriaces, qualificatifs dus à leur caractère de nomades sahariens berbères, les Almoravides appliquaient avec plus de rigueur et de fermeté les préceptes de l'islam. Les Juifs, en tant que « des Gens du Livre », une position qui leur offrait la couverture des Musulmans, ont pu accéder à un rang social, moins intéressant que celui des Musulmans certes, mais qui leur permettait d'avoir des relations commerciales et civilisationnelles, surtout avec les Juifs d'Espagne, intégrés paisiblement et profondément, culturellement et religieusement avec les autochtones Berbères, Arabo-musulmans, Chrétiens et Juifs. *Rabbi Isaac ben Jacob Alfassi* est l'un des visages emblématiques de l'époque.

Moins tolérants que les Almoravides, les **Almohades** (de l'amazigh : *Imwehhdhen*, de l'arabe : الموحدون ou *Al Mouahhidoune*) est une dynastie berbère, caractère qui lui confère plusieurs traits distinctifs, d'après le livre d'Ibn Khaldoun : « *les Berbères ont toujours été un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux ; un vrai peuple comme tant d'autres dans ce monde, tels les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains...* »⁶⁵. Les Almohades est une dynastie qui a régné d'une main de fer sur l'Afrique du Nord et l'Espagne, sur le Maghreb et l'Andalousie de 1147 à 1248.



Drapeau et carte de l'Empire Almohade⁶⁶

Intransigeants envers les autres religions et les communautés autres que musulmanes, les *Banou Abd El Moumen*⁶⁷, en référence au chef Abd El Moumen à l'origine de la révolte contre les Almoravides, obligeaient les Juifs vivant sur le sol conquis de choisir entre la conversion à l'islam ou la mort. Les persécutions et les mises à mort ont semé un effroi épouvantable au point où les sujets non convertis à l'islam ont

⁶⁴ OMAR-TOONS, 2012.

⁶⁵ Op.cit. « *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale* » Tome 1, pp. 199-200

⁶⁶ Drapeau et Carte de l'Empire Almohade sur www.Qantara-Med.org

⁶⁷ Autre appellation des Almohades.

dû faire une migration inverse : de l'Afrique du Nord et du Maroc vers la péninsule ibérique. Des villes entières ont été interdites aux Juifs forçant les cas qui restaient à se réfugier dans des endroits isolés ; un grand nombre d'eux avaient été exécutés. A titre d'exemple, l'exécution du chef de la communauté juive Fès, Rabbi *Judah ibn Hacohen Shoushan* en 1165 ; des Juifs ont fui le Maroc vers l'Égypte et l'Espagne...

Les Juifs et le judaïsme ont beaucoup souffert sous les Almohades jusqu'à l'intervention sur ce qu'ils devraient porter comme vêtements. Ce n'est que sous les Almohades que les Juifs étaient forcés à avoir un caractère vestimentaire spécifique pour les distinguer des Musulmans. A cet effet, le doute sur la sincérité de l'islamisme des Juifs de l'époque forcés à se convertir a poussé Abou Yousof à leur infliger de se vêtir de vêtements particuliers distinctifs :

Vers la fin de son règne, Abou Yousof [Almançour l'Almohade, 1184-1199 de J.-C.] ordonna aux Juifs habitant le Maghreb de se différencier du reste de la population par une mise particulière, consistant en vêtements bleu foncé, pourvus de manches si larges qu'elles tombaient jusqu'aux pieds, et, au lieu de turban en une calotte de la plus vilaine forme qu'on aurait prise pour un bât et qui descendait jusqu'au-dessous des oreilles. Ce costume devint celui de tous les Juifs du Maghreb et le resta jusqu'à la fin du règne de ce prince et au commencement de celui de son Abou Abd Allâh. Celui-ci le modifia à la suite des démarches de toute sorte faites par les Juifs, qui recoururent à l'intercession de tous ceux qu'ils croyaient pouvoir leur être utiles. Abou Adb Allah leur fit porter des vêtements et des turbans jaunes, et tel est le costume qu'ils portent encore en la présente année 621 [1224 de J.-C.].⁶⁸

Dans la même optique, l'orientaliste néerlandais Reinhart Dozy, dans son dictionnaire sur les *Vêtements*, accentue davantage sur cette mesure :

*en 233⁶⁹ (25 juillet 849), le Khalife El-Motawakkel enjoignit aux tributaires [juifs et chrétiens] d'employer des taylories jaunes, de porter des ceintures spéciales (zonnâr), de garnir d'étriers en bois leurs selles, à l'arrière desquelles ils devaient placer deux boules, de marquer le vêtement de leurs esclaves à l'aide de deux morceaux d'étoffe, chacun ayant sa couleur propre et différente de celle du vêtement, et de quatre doigts de longs ; en outre, leurs femmes ne pouvaient sortir que vêtues d'un izâr jaune. Défense leur fut faite de porter des ceintures-bourses (mintak) ; la destruction de leurs temples d'origine récente fut ordonnée, on préleva la dime sur leurs habitations, et les portes de leurs maisons furent marquées de figures de démons taillées dans du bois. Il fut défendu de recourir dorénavant leurs services dans les administrations publiques, aucun musulman ne put plus leur donner l'enseignement, l'exhibition de la croix à la fête des Rameaux ainsi que son usage sur la voie publique furent interdits; enfin, leurs tombes ne purent plus dépasser le niveau du sol. Ces instructions furent envoyées dans toutes les parties de l'empire.*⁷⁰

Vers la fin de leur souveraineté, les Almohades ont entrepris progressivement à être moins rigides : des synagogues ont été rouvertes, des exilés revenus au Maroc de la péninsule ibérique, des reconversions au judaïsme se faisaient entendre... L'arrivée des Mérinides s'est avérée salvatrice pour les Juifs marocains du XIII^{ème} siècle. Dynastie plus complaisante et plus ouverte aux autres religions.

Avec les **Mérinides** (1248 – 1548, de l'arabe المرينيون Al-Mariniyoune, Berbères des tribus de Zenata), les Juifs du Maroc ont repris ce qui leur a été de droit : la récupération du statut de « Ahl Dimma أهل الذمة » ou *dhimmi* avec toutes les prérogatives

⁶⁸ MERRAKECHI, 1893, p.256-257.

⁶⁹ Année de l'Hégire correspondant au 25 juillet 849

⁷⁰ DOZY, 1845, pp. 436-437.

qui lui sont attachées. A Fès, redevenue Capitale, les Juifs, qui ont longuement souffert sous les Almohades, ont ressenti un grand soulagement à l'origine de l'acceptation des Mérinides des religions et des cultes juifs avec les hiloulots, parallèlement à la construction des medersas (à Fès, la medersa des Seffarine, à Meknès, la medersa Bouanania, à Salé la medersa Attalaâ...).



*Drapeau et carte du Maroc sous les Mérinides*⁷¹

Le vivre-ensemble pacifique permettait aux trois religions monothéistes d'être en symbiose. Cette symbiose religieuse s'est répercutée sur la vie culturelle et économique du pays. Les Juifs ont vu alors leur commerce s'épanouir, s'élargir et prospérer vers le Nord européen et le Sud saharien. Cet essor économique juif servait aussi à alimenter les caisses de l'Etat des Mérinides à travers les impôts et les taxes résultant des échanges commerciaux.

Sous cette dynastie -qui a connu des débuts apparemment très heureux et rayonnants et une décadence phénoménalement catastrophique, voire même tragique⁷²-, le nombre des Juifs vivant sur le sol marocain a massivement augmenté pour plusieurs raisons. D'abord, la quiétude dont ils jouissaient leur procurait un environnement favorable de croissance démographique avec la consolidation du ressenti juif commun en tant qu'une identité propre et authentique (autre que celle musulmane dans laquelle ils vivaient) : c'était le début du sentiment des *Toshavim* ou les Juifs autochtones qui tentaient de préserver une identité juive commune ; Puis, ils avaient plus d'autonomie dans la gestion de leur vie administrative, judiciaire et culturelle, sous l'autorité directe du *Kahal*⁷³ supervisé et contrôlé par le *Zaken ha yehoudim*⁷⁴ (choisi parmi les personnes les plus âgées et les plus respectées) ; Ensuite, l'arrivée en masse des Juifs *sefardim*, ou plus tard les *Megorashim*, expulsés de la péninsule ibérique suite aux persécutions religieuses catholiques et suite à la promulgation d'une loi pour leur expulsion en 1492⁷⁵. Les retombées de cette expulsion ont été si graves que « *le judaïsme ibérique fut anéanti et quelques trente mille Juifs contraints de s'embarquer à Cadix pour se réfugier au*

⁷¹ OMAR-TOONS, 2012.

⁷² De longues années de sécheresse, de famine et d'importantes épidémies de peste noire; de grandes dépenses engendrées par le siège de Tlemcen qui a conduit la dynastie des Mérinides à des phases de troubles et de ralentissements économiques puis à la chute du régime.

⁷³ Le *Kahal*, synonyme de « foule » et appelé aussi *Kehilla* synonyme de « communauté » en hébreu, est une structure théocratique de la société israélite dans l'Ancien Testament. En d'autres termes, ce sont les communautés juives ou les assemblées de fidèles.

⁷⁴ Le *zaken ha-yehudim* est le chef du kahal. Il est nommé par le pouvoir. Dans sa quête de l'organisation de la vie des sujets juifs en terre d'accueil, il est assisté par un conseil de notables constitué essentiellement des chefs de familles les plus instruits et les plus fortunés. C'est à lui qu'incombe la tâche de la gestion de la vie administrative, culturelle, économique (la collecte de la *jyzia* ou l'impôt sur les dhimmi), et judiciaire juive.

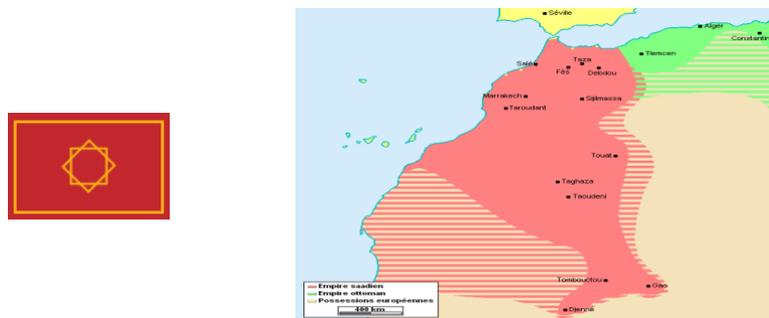
⁷⁵ 1492 est l'année d'un événement cataclysmique de l'histoire multimillénaire des Juifs. C'est leur expulsion d'Espagne engendrant une des grandes immigrations et diaspora des Juifs vers les pays du bassin de la Méditerranée et ceux de l'Europe occidentale. Selon la Wikipédia, « cet épisode majeur de l'histoire juive contribue également à un développement majeur de la *Kabbale* et donne naissance au *marranisme*, dont les ramifications philosophiques contribueront à la modernisation de l'Europe et de ses idéaux ». Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Expulsion_des_Juifs_d%27Espagne

Maroc. Certains s'établirent provisoirement ou définitivement dans les ports, la plupart d'entre eux choisirent Fès et les autres l'intérieur du pays, Marrakech ou la vallée du Todgha »⁷⁶.

Gardant la nostalgie du passé andalous et armés de la volonté de préserver son modèle, ces nouveaux venus essayaient d'apporter une touche hispanique en imprimant leurs « influences hispaniques dans des domaines aussi diversifiés que l'architecture, la jurisprudence, l'industrie ou l'art culinaire »⁷⁷. Des noms de famille venus de l'Espagne et du Portugal comme *Toledano*, *Cordoba*, *Berdugo* témoignent de leurs racines ibériques ; En plus, les Juifs se regroupaient dans des quartiers résidentiels près des palais afin d'être protégés contre toute éventuelle agression ou attaque des Musulmans. Et c'est ainsi qu'est apparu le *Mellah*, équivalent à la Harra en Orient, désormais synonyme du quartier juif au Maroc :

Le mellah « avec ses rues sinueuses et étroites, apparaissait comme un labyrinthe ceinturé de murailles percées par des portes, enclavé dans une ville fermée et distinct de celle-ci. Il était gouverné par une administration autonome qui assumait la responsabilité de la sécurité publique et la collecte des impôts. Il disposait de ses propres commerces, ses marchés, ses bains (hammams), ses écoles, ses synagogues, ses fours à pain et la vie sociale et religieuse de ses habitants suivait un rythme indépendant du reste de la cité »⁷⁸.

La cinquième dynastie qui a gouverné le Maroc depuis l'avènement de l'islam est celle des *Saadiens* (1548 – 1660, du tamazight *Ise'diyen* et de l'arabe السعديون *As-Sa'diyyoune*), appelée aussi les *Zaydanides* (du tamazight *Aït Zidān* et de l'arabe بنو زيدان *Banou Zaydane*). La capitale Marrakech naît dans la vallée de Drâa.



*Drapeau et carte du Maroc sous la dynastie des Saadiens*⁷⁹

Tolérance, bienveillance, respect et cohabitation pacifique, tels sont les caractéristiques de ce règne. Les Juifs, sous cette dynastie, ont profité d'un traitement très favorable et très encourageant qui leur octroyait les mêmes avantages que la panoplie des autres communautés du peuple marocain, sans aucune préférence ni favoritisme.

Plus encore, les Juifs, sous les Saadiens, ont pu s'illustrer et accéder, d'une façon méritée (hormis des cas exceptionnels sous les autres dynasties), à des fonctions importantes à la Cour et d'être de la sorte les défenseurs des intérêts de leur communauté. Ainsi se sont distingués « le rabbin de Safi, Abraham ben Zmiro, Jacob Rôti, le fascinant Samuel Pallache et sa fratrie ou la famille d'Abraham Maimran »⁸⁰. Ils ont ainsi pu participer à la défense de leur patrie, le Maroc, aux côtés d'*Ahmed Al-Mansur Saadi* à la

⁷⁶ SEBAG-SERFATY 2004, p.48.

⁷⁷ Ibid. p.49

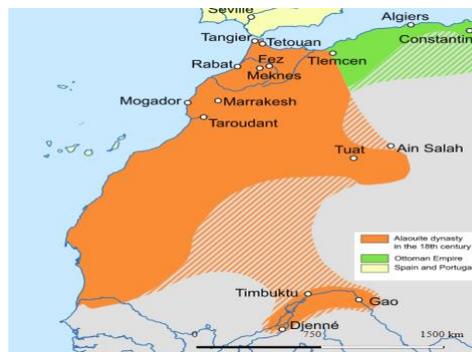
⁷⁸ LEVY, 1980, pp. 105-152.

⁷⁹ OMAR-TOONS, 2010.

⁸⁰ SEBAG-SERFATY, 1999, p. 108.

frontière algéroise contre la pénétration ottomane vers la fin du XVI^{ème} siècle, entre 1578 et 1603⁸¹.

Les **Alaouites** (de l'arabe العلويون Al-Alawiyoune en référence à Ali, gendre et cousin du prophète) est la dernière dynastie qui a régné au Maroc depuis plus de douze siècles, de 1666 à nos jours. Contrairement aux autres dynasties sous l'islam, elle tire ses racines d'une tribu arabe chérifienne du Tafilalet. De descendance de la lignée du prophète Mohamed (que la paix soit sur lui), cette dynastie a la particularité de joindre la gestion du politique à celui religieux, fondée sur la notion fondamentale de « *Chef ou Commandeur des Croyants* », en Arabe أمير المؤمنين : Amir Al Mouminine. Atout qui fait rayonner justice, fraternité, compréhension et équilibre avec les « *Gens du Livre* ». Sous le règne du deuxième Sultan, Moulay Ismaïl (1672 à 1727), après Moulay Rachid -mort soudainement à Marrakech-, le trône Alaouite a amorcé une réforme administrative et militaire⁸² par l'instauration d'un pouvoir central, d'abord à la capitale *Meknès*⁸³ puis à Fès -dès le XVII^{ème} siècle- par ses successeurs.



*Drapeau et carte du Maroc sous la dynastie Alaouite*⁸⁴

Se conformant aux préceptes et recommandations d'un islam modéré et en qualité des Commandeurs des Croyants, les Sultans alaouites entretenaient des relations amicales et tolérantes avec les sujets juifs du Maroc, hormis *Moulay El Yazid* qui n'a régné que du 11 avril 1790 au 23 février 1792 et était réputé pour sa cruauté, sa tyrannie et son antisémitisme ouvertement avoué à travers des abus disproportionnés de pouvoir contre la communauté juive en faisant « *pendre, jusqu'à leur mort, par les pieds pendant 15 jours, les notables juifs de la ville de Meknès. [Et en faisant] crever les yeux de 300 notables musulmans. Des milliers d'autres étaient amenées à la Grande Mosquée* »⁸⁵

Les Juifs sous les Alaouites ont maintenu et ont tissé des liens très solides avec les musulmans tout en restant attachés à leur religion et leurs traditions ancestrales. Dans un environnement de liberté de culte, ils accomplissaient leurs rituels religieux conformément aux recommandations de l'Ancien Testament, et ce dans les lieux de cultes, les synagogues, protégées par le *Mekhzen* et le pouvoir central marocain. A l'instar des Marocains, ils ont pu cultiver cet attachement aux bienfaiteurs et aux saints en embrassant le « *culte des Saints* », communément connu sous les hiloulots chez les Juifs.

⁸¹ SEBAG-SERFATY, 1999, p.49 .

⁸² Une armée composée à la fois des troupes des Abid al Bokhari, des esclaves soldats et des tribus militaires *Guich* avec leurs trois branches : *Oudayas, Cherragas et Cherrardas*.

⁸³ En-Nasiri Esslaoui Ahmed ben Khaled, *Kitâb Al-Istiqa li-Akhbari doual AL-Maghrib Al-Aqsa*, en français, « Le livre de la recherche approfondie des événements des dynasties de l'extrême Magrib », Traduit de l'arabe par Eugène Fumet, vol. IX et X, *Chronique de la dynastie alaouite au Maroc*, Édition Ernest Leroux, Sur les XVIII^e et XIX^e siècles, « Archives marocaines », Paris, 1906, Kraus Reprint, Nendeln/Liechtenstein, 1980, p.56

⁸⁴ OMAR-TOONS, 2020.

⁸⁵ Encyclopaedia Judaica - Vol.12 (Min-O), Keter Publishing House Ltd. 2007, p.338

La justice alaouite leur a toléré d'accéder aux fonctions étatiques les plus prestigieuses. Fructifiés et florissants, leur commerce et échanges commerciaux ont touché divers domaines et se sont propagés dans diverses directions. A cet égard, l'historien anglais Bernard Lewis précise que les Juifs « *ont été autorisés à pratiquer leur religion et de vivre selon leurs propres lois et écrits de sa communauté. De plus, les restrictions qui ont été appliquées aux Juifs étaient de nature sociale et symbolique plutôt que concret et pratique* »⁸⁶. Il ajoute dans le même sens que « *ces règles ont servi à définir les relations entre les deux communautés, et de ne pas opprimer la population juive.* »⁸⁷

Ce partage si étroit et cette fusion quasi-totale ont fait que tout ce qui pouvait être bénéfique pour les uns l'était aussi pour les autres ; tout ce qui pouvait blesser ou faire du mal aux uns le faisait aussi pour les autres, et ce avec de 'petites nuances' en raison des maux qu'a connus le Maroc et tout son peuple puisque « *Juifs et musulmans ont partagé leur lot de misères et d'humiliations. Mais, parce qu'ils constituaient une minorité religieuse vulnérable, les Juifs dramatisèrent plus volontiers leur destin.* »⁸⁸. Expliqua Robert Assaraf. Ce dernier rajoute que, sous les Alaouites, le « *Pays médiéval aux débuts de la dynastie, plus souvent recroquevillé sur lui-même qu'ouvert aux idées et techniques venues du grand large, le Maroc alaouite n'a pourtant connu ni corps de doctrine antisémite ni politique déclarée de discrimination* ».⁸⁹

2. Les judéo-marocains du protectorat et Vichy au Maroc indépendant actuel

Le Maroc, de l'après Indépendance, sous ses différents Rois et sous ses différents gouvernements (même les plus radicaux), a toujours entrepris des rapports d'équité et de justice avec tous ses composantes sociétale. Multi-ethnique, multilingue, multiconfessionnel (pays musulmans avec tolérance envers la présence des autres religions monothéistes ainsi que leur pratiques religieuses) et surtout pays de la tolérance, le Maroc a continûment su rassembler toutes ses composantes, sous son règne en garantissant le même traitement, la même proximité ainsi que le même environnement juridique et sociétal pour tous les marocains, sous la bienveillance de la plus haute institution de l'Etat, en tant qu'Amir El Mouminine, ainsi que sous l'œil vigilant et défenseur des institutions garantes de la pérennité de l' « Etat de Droit ».

Les Sultans et Rois du Maroc ont toujours manifesté cette tolérance quasi-indéfectible, du respect partagé et de la bienveillance sincère envers tous les représentants des deux autres religions monothéistes, les « Gens du Livre ». Les monarques qui se sont succédés sur le Maroc ont toujours montré l'exemple, à l'échelle nationale et internationale, en leurs qualités de « Commandeur des croyants » et en tant que « Chef d'Etat » protecteurs d'un islam modéré et altruiste, de la vraie cohabitation pacifique et du vrai sens du civisme, répondant ainsi aux ordres divins du Coran et aux recommandations du Prophètes dans la Sunna :

« *أَدْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحُكْمِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ ۗ وَجِدْلُهُمْ بِأَلَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنْ ضَلَّ عَنْ سَبِيلِهِ ۗ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ ۗ* »

Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.⁹⁰

⁸⁶ LEWIS, 1989, p.258.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ ASSARAF, 1997, p.20.

⁸⁹ Ibid. p. 20

⁹⁰ Op.cit., *Le Saint Coran*, la Sourate 16, AN-NAHL النحل : Les Abeilles, 128 versets, verset 125, p.208

Les Juifs, sous les Rois du Maroc, durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et le début du XXI^{ème} siècle, ont assisté au vrai sens de la protection qui s'est concrétisée sur la scène nationale et mondiale.



Rabbins reçus à la fête du Trône par le Roi Mohammed V⁹¹

Les Juifs, malgré leur volonté exprimée de faire partie des français et des forces armées françaises durant la guerre, « étaient considérés par les autorités, aussi bien espagnoles que françaises, comme des sujets du Sultan ». ⁹² C'est-à-dire qu'il revient au pouvoir du roi la sécurité de ses sujets en assurant leur protection, quelle que soit leur appartenance religieuse et leur origine, contre toute séquestration, déportation ou violence.

Le régime de Vichy, en s'inspirant des modalités raciales antijuives allemandes sous les nazis, avait promulgué, le 3 octobre 1940, un *statut particulier des juifs*⁹³, désormais connu historiquement sous le nom du « Premier statut des Juifs »⁹⁴, comportant plusieurs lois et ordonnances faisant des Juifs une catégorie subalterne de la population en imposant une définition basée sur le caractère biologique de la race juive, ce qui avait beaucoup de répercussion raciales antisémites discriminatoires des juifs. Sur quoi plusieurs fonctions leurs ont été ainsi interdites ; l'accès à la propriété leur était interdit...



Une du journal Le Matin du 19 octobre 1940⁹⁵

D'autres lois relatives au statut des Juifs l'ont aussitôt suivi, comme :

- Loi du 2 novembre 1941 : loi interdisant toute acquisition de fonds de commerce par les Juifs sans autorisation⁹⁶.

⁹¹ *Rabbins reçus à la fête du Trône par le Roi Feu Mohammed V (1956)*. Présents sur la photo (de Gauche à Droite) : Rabbïn Barukh Toledano, Mr. Joseph Mrijen (membre de la communauté Juive de Meknès), Rabbïn Barukh Rishon, Rabbïn Yossef Messas, Mr. Elie Berdugo (membre de la communauté Juive de Meknès). Les trois Rabbins étaient membres du Tribunal Rabbïnique de Meknès, Rabbïn Barukh Rishon était le Président du Tribunal Rabbïnique.
Dans, <https://www.ccme.org.ma/fr/actualites/34148>

⁹² BENSIMON-DONATH, 1969, p. 105-106.

⁹³ Voir : Le texte de « Loi portant statut des juifs ».

⁹⁴ « Premier statut des Juifs » fut l'appellation des historiens de la « Loi portant statut des juif »

⁹⁵ « Le statut des Juifs est promulgué », In., La « Une », *Journal Le Matin*, 57^{ème} année, Numéro 20660, Paris, Samedi 19 octobre 1940.

⁹⁶ *Journal officiel de la République de France*, Soixante douzième année, Numéro 266, Edition de la Direction de l'information légale et administrative, du vendredi 18 octobre 1940, Paris, page 4806.

- Loi du 17 novembre 1941 : loi réglementant l'accès des Juifs à de nombreuses professions qui sont désormais interdites aux juifs (banque, finance, presse, spectacle,...), sauf dans les emplois subalternes ou manuels.⁹⁷
- Loi du 27 novembre 1941 : Déchéance des parlementaires juifs par le gouvernement de Vichy.⁹⁸
- Loi du 11 décembre 1942 : loi relative à l'apposition de la mention « juif » sur les titres d'identité délivrés aux israélites français et étrangers. (passeport en suite).⁹⁹



*Pièce d'identité
avec la mention
« Juif » dessus*



*Carte d'identité de
Gilbert DREYFUS
délivrée le 12
décembre 1940¹⁰⁰*

Ce statut discriminatoire envers les Juifs, que le protectorat français voulait appliquer sur le sol marocain, sous le protectorat français, était très mal reçu par le Sultan Mohammed V, père de la nation marocaine moderne. *Yitzhak Gershon*, afin d'évoquer le soutien présenté par le Sultan Sidi Mohammed ben Youssef contre l'application de cette loi, rappelle que « *de toute évidence, ces lois et décrets ne furent pas appliqués à la lettre, et on est en droit de se demander pourquoi ; ou, pour formuler la question telle qu'elle l'est dans le débat contemporain, dans les travaux universitaires et dans la presse israélienne : grâce à qui ?* »¹⁰¹.

Avec le sultan, Feu Mohammed V, les Juifs, dont le nombre avoisinait « *les 200.000 sur une population de quatre millions de marocains* »¹⁰² (dans d'autres ouvrages 250000, voire 300000 âmes), ont été témoins de positions héroïques du défunt Roi qui n'a aménagé aucun effort dans la lutte contre le colonisateur, et qui a entravé, catégoriquement, l'application de la panoplie de législations contre ses sujets juifs, afin de les protéger. Position qui poussait parfois le Monarque à s'affronter avec le Résident

⁹⁷ *Chronologie des mesures antisémites en France, 1940-1944*, dans l'exposition : « Le Juif et la France », au Palais Berlitz, sous l'égide de l'Institut de l'étude des questions juives, Archives départementales du Cher – Didier Arnold, 2008, mise à jour mars 2015, p. 5

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.* p.8

¹⁰⁰ « *Carte d'identité de Gilbert DREYFUS délivrée le 12 décembre 1940. Ajout "JUIF" au tampon rouge, en application de la loi du 11 décembre 1942 "relative à l'apposition de la mention « Juif » sur les titres d'identité délivrés aux Israélites français et étrangers* », Impression et manuscrit à l'encre sur papier cartonné, épreuve au gelatino bromure d'argent, 14,5x11cm, Don des descendants de Suzanne et Gilbert Dreyfus à la photothèque de <https://www.mahj.org>, Collections Betsalel, photo mahJ

¹⁰¹ GERSHON, 2016, p. 415

¹⁰² ASSARAF, 1997, p.21.

général. Protecteur et farouche défenseur, de par son statut de *Père de la Nation* marocaine ainsi que symbole de la souveraineté et de l'unité nationale¹⁰³, le Sultan Mohammed V ne cessait de répéter, à tout bon entendeur, que « *juifs et musulmans sont également ses sujets et qu'il ne souffrirait aucune discrimination entre ses enfants* »¹⁰⁴. Le Sultan Mohammed ben Youssef ne manquait pas de réitérer, solennellement, sa protection et sa bienveillance envers tous ses citoyens, de tout azimutes, et ce même dans ses discours royaux. Il s'adresse ainsi aux Judéo-marocains, à l'occasion de la fête du Trône de 1944, en disant que :

Tout comme les musulmans, vous êtes mes sujets et comme tels, je vous protège et vous aime, croyez bien que vous trouverez toujours en moi l'aide dont vous avez besoin. Les musulmans sont et ont toujours été vos frères et vos amis »¹⁰⁵. Ainsi, Gershon ajoute que « l'image d'un protecteur des Juifs [en référence au sultan Mohammed V] s'est gravée dans la mémoire collective des Juifs du pays qui ont même pris l'initiative, en 1985, de planter une forêt à son nom dans les monts de Jérusalem. »¹⁰⁶.

En réponse à la question de Yitzhak Gershon posée plus haut, « *grâce à qui ?* », l'historien, chercheur et professeur marocain Mohammed Kenbib répond par : « *c'est grâce à lui [au Souverain du Maroc], à sa protection, que les juifs du Maroc ont traversé sans encombres la seconde guerre mondiale qui était une phase terrible dans l'histoire* »¹⁰⁷. Il rajoute que la communauté juive est animée par une « *éternelle reconnaissance* » envers ce monarque-père.

En contrepartie, les judéo-marocains, en reconnaissance des mérites et des bienfaits de leur Chef suprême, manifestent leur dévouement et leur gaité ainsi que leur respect inconditionnel à l'égard de sa personne, par des chants, devenus très célèbres et très en vogue entre tous les marocains, et dont la quasi-totalité des chassons marocaines prennent pour épilogue : « *Et que Dieu glorifie notre seigneur le sultan, le digne petit-fils de Moulay El Hassan Premier. Qu'il vive toujours dans la loyauté, lui et les membres de sa famille* ».

La disparition du Sultan Feu Mohammed ben Youssef a laissé les judéo-marocains, inconsolables, mornes et sans voix. Mais l'avènement du Roi Hassan II, qui a coïncidé avec la propagation du mouvement sioniste dans l'Europe de l'Est –avec ses répercussions sur le monde arabe- ainsi qu'avec les premières années du conflit arabo-israélien après la proclamation de l'Etat d'Israël, leur a été d'un parfait remède.

A titre posthume, l'Etat d'Israël avait accordé le titre de « *Juste parmi les nations* » au Feu Mohammed V, distinction accordée par l'Etat d'Israël à ceux qui ont courageusement sauvé des juifs promis aux camps d'extermination nazis¹⁰⁸.

Commandant des croyant, vrai Homme d'Etat hors normes, illustre monarque, constructeur du Nouveau Maroc, inventeur de la Marche Verte, Roi des positions internationales saluées par le monde entier, futuriste, visionniste grand stratège, médiateur de poids considérable dans le conflit arabo-israélien, Président du Comité Al-Qods, Feu Hassan II a marqué l'Histoire du Maroc et du monde moderne par ses positions courageuses lors des tournants décisifs de l'histoire du Maroc.

¹⁰³ MOULINE, 2015, p.692.

¹⁰⁴ Emission sur « *Comment Mohammed V s'est opposé aux lois de Vichy et protégé ainsi plus de 250000 juifs marocains du nazisme* », la chaîne marocaine 2M, visionné le 27 novembre 2019.

¹⁰⁵ Feu Roi Mohammed V, Discours Royal à l'occasion de la fête du Trône de 1944.

¹⁰⁶ GERSHON, 2016, p. 416.

¹⁰⁷ KENBIB, 2016.

¹⁰⁸ LOUYOT et HESI, 1999.



Hassan II qui assiste à une séance d'allégeance au judaïsme face au rabbin juif Méïr Obadia¹⁰⁹

Hassan II se basait sur les recommandations du Coran et sur les enseignements du Prophète dans son interaction avec les « Gens du Livre ». Au sujet du judaïsme, il citait toujours le verset 46 de la Sourate de l'Araignée :

« ﴿ وَلَا تُجَادِلُوا أَهْلَ الْكِتَابِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ إِلَّا الَّذِينَ ظَلَمُوا مِنْهُمْ ۖ وَقُولُوا ءَامَنَّا بِالَّذِي أُنزِلَ إِلَيْنَا وَأَنْزَلَ إِلَيْكُمْ وَالْهَنَا وَالْهَكْمُ وَحْدٌ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ﴾ »

Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites : « Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même, et c'est à Lui que nous nous soumettons. »¹¹⁰

A l'instar de son père, le Roi Hassan II a su conserver et consolider les prérogatives des Juifs marocains en les dotant d'un espace juridique approprié, en conformité avec les recommandations du judaïsme. Ils bénéficiaient, à la fois, de leur citoyenneté marocaine, à part entière, en étant des sujets électeurs et éligibles (Simon Lévy, député Juif gadiri de la chambre des représentants dans le parlement marocain), et d'un statut personnel (mariage, héritage et droit des enfants mineurs) particulier, qui demeure, quant à lui, sous l'autorité des juridictions rabbiniques et reste régi par la loi mosaïque pratiquée auprès des Chambres rabbiniques près des tribunaux réguliers. Les judéo-marocains ont pu accéder, sous le règne de Feu Hassan II, à de prodigieuses fonctions étatiques (par exemple, Conseiller royal pour les affaires économiques et financières, André Azoulay, depuis 1991) ainsi que d'avoir de prodigieux et prestigieux représentants (Serge Berdugo¹¹¹, ancien Ministre du tourisme, Secrétaire général du Conseil de la communauté israélite du Maroc - CCIM- et Président du Conseil de la communauté israélite de Casablanca).

Alors que la perte du Feu Mohammed V, « *notre Roi* »¹¹², a été accueilli avec énormément de peine par les Marocains en général dont Judéo-marocains, celle du Feu Hassan II a été désastreuse et cataclysmique pour l'ensemble du peuple, y compris pour les quelques milliers de Juifs restés au Maroc ainsi que plus d'un million de Juifs marocains -qui ont immigré auparavant- vivant dans l'Etat d'Israël (presque le un sixième du peuple israélien). Simon Levy avait comparé la disparition du regretté Roi Hassan II à un « *Tremblement de terre* » pour tous les juifs marocains.

Après le départ massif de quelques 200000 Juifs marocains, dans un premier temps entre 1948 et 1956 après la création d'Israël, spécialement des pauvres Judéo-marocains à cause de l'activité des mouvements sionistes ; puis celui causé par la peur générée par des actes de violences contre les Marocains de confession juive suite au

¹⁰⁹ BENZAKEN, 2017.

¹¹⁰ Op.cit., *Le Saint Coran*, la Sourate 29, AL-ANKABOUT : العنكبوت / L'ARAIGNÉE, 69 versets, verset 46, p.305

¹¹¹ LAMBERTS et SAVAGE, 2019.

¹¹² Obadia David, grand-rabbin de Sefrou, pour le deuil du Feu Mohammed V, a prononcé cet éloge funèbre : « *Éternel, notre Dieu, et celui de nos pères [...] dans ta compassion, Toi qui pardones et qui consoles, accueille avec faveur l'âme de notre roi Mohammed le Cinquième. Toi, ô Seigneur, prends-le en pitié, pardonne-lui, prends-le sous Tes ailes, place-le au milieu des âmes pures des Justes des Nations, sous les portails de ta miséricorde. Qu'il repose en paix. Qu'il en soit ainsi. Amen* ».

conflit palestinien, nombreux judéo-marocains se sont trouvés, par un moyen ou par un autre, sur d'autres sols, en Israël, en France, au Canada et aux États-Unis, coupant ainsi tout lien viscéral avec leur mère-patrie, le Maroc, dont ils gardent les meilleurs souvenirs.¹¹³



*Conseil de
la
Communauté
d'Oufrane*
114

Ce départ est comparé à la *mandragore* évoquée par Edmond Amran ElMaleh, en référence à la situation des juifs, qui affirme qu'« *on en vient irrésistiblement à évoquer le mythe hébreux de la mandragore, cette plante extraordinaire à la morphologie humaine, aux vertus miraculeuses et dont la croyance populaire dit qu'elle pousse un cri quand on la déracine [...]. Ce cri d'arrachement, on l'entendra bien plus tard, étouffé par un silence imposé, quand viendra l'heure de cet exode.* »¹¹⁵. D'un tel départ, d'un tel déchirement, aussi volontaire qu'il soit, les conséquences ne pouvaient se présenter autres que dramatiques et chaotiques sur le psychique de ces sujets, en mettant fin à une agréable cohabitation entre Juifs et Musulmans, ancrée dans le temps. Amran ElMaleh atteste du vide engendré par ce départ :

Ils sont partis sans que la moindre violence, la moindre menace les aient contraints à le faire. Ils sont partis comme un souffle de vie qui se retire et s'éteint lentement Mais pourquoi donc ? La question tombe dans un gouffre sans réponse. Elle parcourt l'être de la ville comme un immense frisson, comme si d'un coup elle découvrait de près, de très près son destin, le signe possible de sa mort.¹¹⁶

La population judéo-marocaine, dont la majorité habitait Casablanca, a décliné d'environ 300000 personnes en 1953¹¹⁷ à 5000.¹¹⁸

Sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la situation des judéo-marocains a pris un nouveau souffle, l'un des meilleurs. La signature, le 22 décembre 2020 à Rabat, des accords de *normalisation des relations diplomatiques*¹¹⁹ entre Maroc et Israël, connexes aux *Accords d'Abraham*¹²⁰, a constitué une aubaine de normalisation

¹¹³ Voir supra Annexe *3* sur la situation de départ –alyas- dont témoigne le commentaire d'un Juifs marocain parlant sur les causes de ce départ vers Israël – l'Israël de leurs prières, et l'Israël, terre des juifs- ainsi que le ressenti de ces sujets marocains loin de leur pays –le Maroc-

¹¹⁴ Benzaken Roland, *Conseil de la Communauté d'Oufrane*, les plus anciennes communautés juives du Maroc (Ifrane de l'Anti Atlas) partie définitivement en Israël en 1958.

¹¹⁵ EL MALEH, 1997, p.95.

¹¹⁶ EL MALEH, 1985, pp. 211-218.

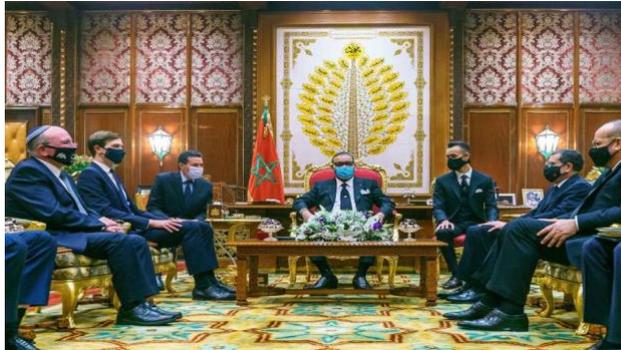
¹¹⁷ Date du dernier recensement disponible appréhendant les juifs comme une entité séparée, selon, Arlette Berdugo, « Maroc : la source vive », In., *Les Juifs du Maroc : images et textes*, Collectif sous Dir. André Goldenberg, 1992, Paris, pp. 9-15, p.11

¹¹⁸ MELLO, 2002, p.53.

¹¹⁹ C'est une déclaration conjointe entre le Maroc, les Etats-Unis et Israël, signée le 22 décembre 2020, à Rabat, prévoyant l'établissement de relations diplomatiques entre le Maroc et Israël et la réouverture des bureaux de liaison à Rabat et à Tel-Aviv. Cet accord vise la normalisation des relations diplomatiques entre Israël et le Maroc

¹²⁰ « *Les Accords d'Abraham sont deux traités de paix entre Israël et les Émirats arabes unis d'une part et entre Israël et Bahreïn d'autre part. Le premier, entre Israël et les Émirats arabes unis, est annoncé le 13 août 2020 par le président des États-Unis Donald Trump. Ils sont signés le 15 septembre 2020 à la Maison-Blanche à Washington, accompagnés d'une déclaration tripartite signée aussi par le président américain*

des relations avec d'un côté l'Etat d'Israël (économiquement, militairement et politiquement), et d'un autre côté, la reprise et la consolidation des relations viscérale en raccordant le cordon ombilical entre les marocains musulmans et les Juifs restés au Maroc avec les judéo-marocains émigrés en Israël.



Le Roi Mohammed VI reçoit en audience une délégation américano-israélienne au Palais de Rabat.¹²¹

A travers cette normalisation des relations bilatérales, entre les deux composantes des deux peuples, une nouvelle ère s'ouvre, non seulement aux israéliens mais aussi aux Juifs du monde entier, afin de revivre les souvenirs d'une existence confortable et chaleureuse et de renouer les liens affectifs et fraternels qui n'ont pu connaître la moindre usure du temps. Une part de vie inoubliable dans un cadre d'islam où tous les fils d'Abraham se placent sur le même piédestal, sous l'égide du Commandant des Croyants, Amir Al Mouminine.

Depuis son intronisation, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a poursuivi avec acharnement, en accordant un nouvel élan, l'engagement ancestral envers cette composante de la société marocaine. Une nouvelle page de l'histoire semble s'écrire pour les sujets judéo-marocains assoiffés de visiter leur terre natale pour les uns, de commémorer leur passé paisible pour les autres, et, pour d'autres encore, de réaliser leur rêve défendu.

Les judéo-marocains, sous le règne du Roi Mohammed VI se sont vu propulsé vers une toute nouvelle sphère prometteuse, que le futuriste le plus optimiste aurait du mal à prévoir. Une pareille réconciliation devrait être enseignée aux générations futures et de leur servir pour exemple de la tolérance de l'islam, de l'ingéniosité décisionnelle des dirigeants ainsi que l'intelligence/clémence émotionnelle servant à joindre les communautés de la même nation, visant à reconstruire des ponts culturels et traditionnels ancré dans le passé commun des différentes ethnies marocaines.

L'estime et l'intérêt particulier dont témoigne le haut Patronage Royal accordé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, depuis son accession au Trône, à plusieurs événements de ses sujets de confession juive, là où ils sont, n'est autre que la preuve concrète et palpable des soins apportés à cette composante du peuple marocains. Dans un *message royal*¹²² adressé aux participants à la cérémonie d'inauguration, après rénovation, de la synagogue « Slat Alfassiyine » « بيعة صلاة الفاسيين » (dont la construction remonte au XVIIème siècle), à Fès, Sa Majesté adresse ces paroles :

en tant que témoin ». La « Déclaration des Accords d'Abraham » promeut le dialogue interreligieux et interculturel entre les trois religions abrahamiques et toute l'humanité. Elle proclame la liberté de religion ». In Wikipédia et Journal le Figaro

¹²¹ Le Roi Mohammed VI reçoit en audience une délégation américano-israélienne le 22 décembre 2020 au Palais de Rabat. En présence de : M. *Jared Kushner*, Conseiller principal de l'ancien Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump ; M. *Meir Ben-Shabbat*, Conseiller à la Sécurité Nationale de l'Etat d'Israël ; et M. *Avraham Joel Berkowitz*, Assistant spécial du Président des États-Unis d'Amérique et Représentant spécial pour les négociations internationales. Photo de la MAP

¹²² Voir, l'intégralité du *Message Royal* adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants à la cérémonie d'inauguration de « Slat Alfassiyine ». Message royal lu par Abdelilah Benkirane, Chef du Gouvernement en 2013.

En Notre qualité de Commandeur des croyants, attaché à la protection de la foi et de la religion et investi de la responsabilité de veiller au libre exercice des cultes pour toutes les religions célestes, y compris le judaïsme, [...] Nous affirmons que vous trouverez en Notre Majesté le protecteur fidèle ayant à cœur de faire prévaloir ces nobles idéaux.¹²³

Sa Majesté rappelle aussi que la présence de tels édifices constitue « *le témoignage éloquent de la richesse et de la diversité des composantes spirituelles du Royaume du Maroc et de son patrimoine authentique* »¹²⁴. Il réitère que « *c'est précisément cette particularité hébraïque qui constitue aujourd'hui, ainsi que l'a consacré la nouvelle Constitution du Royaume, l'un des affluents séculaires de l'identité nationale.* »¹²⁵



*Sa Majesté le Roi Mohammed VI en visite à la synagogue «Ettegui» de Casablanca après sa réhabilitation*¹²⁶

En définitive, figurant parmi les composantes sociétales, culturelles, économiques et politiques du Maroc, les judéo-marocains ont constamment réussi, à travers une histoire millénaire, à se positionner en partie intégrante de la mosaïque ethnique et confessionnelle marocaine.

Pays des Musulmans, mais aussi pays des « Gens du Livre », le Maroc a depuis plus de douze siècles, constitué un réceptacle de la diversité, de la multitude, de la tolérance, de la cohabitation et du vivre-ensemble. Espace de partage et de dialogue culturel, le Maroc a toujours été, reste et restera à jamais, incontestablement, le refuge des différentes ethnies et des différentes communautés quand il n'y aurait personne pour les soutenir. Les Juifs, chassés de Canaan, émigrés de la péninsule arabe, refoulés de la péninsule ibérique, massacrés par les forces nazis et trahis par les forces européennes..., ont toujours trouvé abri au Maroc, leur asile, le pays qui les a accueilli les bras ouverts, et l'« eldorado confessionnel » où la liberté de pratiquer les rites religieux, en toute quiétude et en toute sérénité et tranquillité, en est l'une de ses devises fondamentales.

Terres des saints et des hiloulots, les judéo-marocains continuent à faire perpétrer ce *culte des saints*. Ce qui ne serait arrivé à ce stade sans la protection et la bienveillance des différentes institutions de l'Etat chérifien marocain. *Etat de Droit démocratique*, le Maroc se veut un état garantissant les mêmes droits ainsi que les mêmes obligations à

¹²³ *Message Royal* adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants à la cérémonie d'inauguration, après rénovation, d'une synagogue à Fès, Portail du Royaume du Maroc, Rubrique des Discours du Roi, 11 Février 2013, <https://www.maroc.ma/fr/discours-royaux>

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ ZONSZAIN, 2017.

tous ses citoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Les judéo-marocains ont ce droit de bénéficier, en tant que sujets marocains, à l'instar des autres communautés marocaines, de tous les droits et prérogatives assignés par le Droit marocain. Ils font partie de cette société basée principalement sur « *la participation, le pluralisme et la bonne gouvernance* »¹²⁷. Le Maroc a pu développer « *une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale* ». ¹²⁸

D'ailleurs, il est à signaler que ces sujets, là où ils sont sur le globe, éprouvent un attachement affectif très solide à tout aspect incarnant le patrimoine marocain, qu'il se rapporte à la culture (culinaire, vestimentaire...), aux traditions, à l'identité, aux habitudes...

Fiers de leur marocanité et de leur appartenance, les Judéo-marocains ainsi que ceux qui ont lu leur Histoire commune, n'oublient pas la tradition vestimentaire du Maroc : sur l'image l'Ambassadeur de l'Etat d'Israël au Bahreïn, Eitan Na'eh, intrigué par la djellaba et le tarbouch rouge – timbre distinctif de la tenue traditionnelle marocaine-, dans un post sur Twitter, n'a pas résisté à choisir, parmi toutes les autres photos disponibles de la cérémonie, celle de l'ambassadeur marocain, Mustapha Benkhiyi, incarnant en lui tout le vécu ancestral au Maroc, en train de serrer la main du Roi du Bahreïn, Hamed ben Issa Al Khalifa. Image qui a fait le tour de la toile électronique que les internautes, à travers de « Fake-news », ont essayé de lui donner plusieurs interprétations.

Etat musulman souverain, en dépit de « *la prééminence accordée à la religion musulmane* »¹²⁹, il n'en demeure pas moins que le Maroc affirme, son attachement aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue avec ses affluents hébraïque, andalou et africains qui nourrissent et enrichissent son unité.

Le Maroc, porte nord de l'Afrique, entrée de l'Europe, passage obligé des caravanes subsahariennes vers l'Europe, terre de multiculturalisme et de tolérance, havre de droits et de paix, a toujours constitué l'asile le plus sûr des pèlerins juifs, ayant fui maltraitements et injures des Babyloniens dans le passé et encore, plus récemment, expulsions ibériques européennes. Les multiples vagues issues des différentes diasporas juives ont trouvé dans le Maroc une terre d'accueil et de prospérité sous la protection des dynasties qui ont régné sur ce pays nord-africain.

Le Statut de « *dhimmi* » a été le sésame qui a garanti à ces « Gens du Livre », à ces « Gens du Sabbat » de profiter amplement des garanties et de la protection des Sultans et monarques du Maroc. Cette protection des « Fils d'Israël » par le pouvoir central du Maroc leur a réservé, comme nous l'avons mentionné, des quartiers résidentiels et commerciaux à côté des palais et des kasbahs des Chefs de l'Etat, des Caïds et Pachas de l'époque.

La longue période que « ceux qui se sont repentis » ont passé au Maroc, qui s'étend, selon nos sources utilisées, depuis les premières vagues d'émigrations de la péninsule arabique vers le Nord-africain, leur a permis de se positionner comme composante homogène dans la société marocaine, de s'ancrer dans cette société au point de ne plus pouvoir les distinguer des Marocains de souche, hormis à travers les rituels religieux pratiqués annuellement ou d'une façon hebdomadaire.

¹²⁷ Royaume du Maroc, *Constitution de 2011 du Maroc*, Préface.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

BIBLIOGRAPHIE

Livres sacrés

Le Saint Coran, Dar Al-Hijra, Al Mansoura, Egypte.

Ouvrages cités

ASSARAF, Robert (1997). « Mohammed V et les Juifs du Maroc à l'époque de Vichy », in *La dynastie alaouite et les Juifs*, Préfacé par Michel Abitbol, Paris, Plon, Collection Non Fiction.

AYOUN, Richard et COHEN, Bernard (1982). *Les Juifs d'Algérie, deux mille ans d'histoire*, Préface de Gérard Nahon, Paris, J.C. Lattès.

BENSIMON-DONATH, Doris (1969). *Évolution du judaïsme marocain sous le protectorat français*, Paris et La Haye, Mouton & Co.

BENZAKEN, Roland, *Conseil de la Communauté d'Oufrane*, les plus anciennes communautés juives du Maroc (Ifrane de l'Anti Atlas) partie définitivement en Israël en 1958.

BERTRAND, Louis-Marie-Émile (1932). *Histoire d'Espagne (1866-1941)*, Paris, Fayard.

CHOURAQUI, André (1952). *Les Juifs d'Afrique du Nord. Marche vers l'Occident*, Paris, PUF.

EN-NASIRI ESSLAOUI, Ahmed ben Khaled (1906). *Kitâb Al-Istiqsa li-Akhbari doual AL-Maghrib Al-Aqsa*, en français, « Le livre de la recherche approfondie des événements des dynasties de l'extrême Magrib », Traduit de l'arabe par Eugène Fumet, vol. IX et X, *Chronique de la dynastie alaouite au Maroc*, Edition Ernest Leroux, Sur les XVIII^e et XIX^e siècles, « Archives marocaines », Paris, Kraus Reprint.

IBN KHALDOUN, Abderrahmane ben Mohammed (1852). *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, Tome 1, Trad. de William Mac-Guckin, Baron de Slane, Alger, Imprimerie du Gouvernement.

IBN KHALDOUN, Abderrahmane ben Mohammed (1992). *Kitab al-ibar*, العبر و ديوان المبتدا، والخبر في أيام العرب و العجم و البربر (Al- 'Ibar wa dīwān al-mubtada' wa l-habar fī ayyām al-'Arab wa l-'Ağam wa l-Barbar), Traduit par: *Le Livre des exemples ou Livre des considérations sur l'histoire des Arabes, des Persans et des Berbères, 1375-1379*, Bayrût, Maison libanaise du livre.

KENBIB, Mohammed (2016). *Juifs et Musulmans au Maroc, des origines à nos jours*, Préfacé par Michel Abitbol et Abdou Filali-Ansary, Coll. Histoire partagée, Edition Tallandier, Projet Aladin, Paris.

LEWIS, Bernard (1989). *Juifs en terre d'islam*, traduit de l'anglais « *The Jews of Islam* » par Jacqueline Carnaud, Paris, Flammarion, vol. 1.

NEHER-BERNHEIM, Renée (1959). *Le Judaïsme dans le monde romain*, Préface de Marcel Simon, Textes latins commentés, Paris, Fondation Sefer, Collection Classique Judaica.

ROGET, Raymond (1924). *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Front Cover. Société d'édition « Les Belles Lettres », Paris.

SEBAG-SERFATY, Nicole (1999). *Les courtisanes juifs des sultans marocains (XIIIe-XVIIIe siècles) Hommes politiques et hauts dignitaires*, Collection Histoire du Maghreb, Editions Bouchène, Saint-Denis.

TERRASSE, Henri (1949). *Histoire du Maroc : des origines à l'établissement du Protectorat français*, Casablanca, Editions Atlantides, Vol.1.

ZAFRANI, Haïm (1998). *Deux mille ans de vie juive au Maroc: histoire et culture, religion et magie*, Casablanca, Edition Eddif.

—(1996). *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*, collection Référence, 10/09.2002
Maisonneuve et Larose, Paris.

Articles

BIN-NUN, Yigal (2013). « L'origine des Juifs en Afrique du Nord, entre légende et réalité » in *Tribune juive*, France, 10 Décembre, www.tribunejuive.info

CAMPS, Gabriel (1983). « Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°35, pp. 7-24.

FREZOULS, Edmond (1971). « Une synagogue juive attestée à Volubilis », Actes du IV^e Congrès international d'épigraphie grecque et latine (Cambridge, 1967), Cambridge, , pp. 287-292.

EL MALEH, Edmond Amran (1985). « Essaouira, l'oubliée », In., *Autrement, Hors-série 11 : Marrakech derrière les portes*, Paris, 243 pages, pp. 211-218.

EL MALEH, Edmond Amran (1997). « Le deuil sied mal à Essaouira », In., *Le Nouveau Recueil « Villes Arabes »*, Numéro 45, (Déc. 97 au Fév. 98), Edition : Champ Vallon 1997-1998, Seyssel - France, 192 p.

ERRHOUNI, Laila (2020). « Al-Magrib et sa préhistoire » in *Dirassat*, Vol. 22, Numéro 24 : Société et Civilisation مجتمعا و حضارة. Article 8, Agadir, 10 pages, p.5 Valable, sur <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol22/iss24/8>

GERSHON, Yitzhak (2016). « L'aide aux réfugiés juifs du Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale », Traduit de l'hébreu par Claire Drevon, In., *Revue d'Histoire de la Shoah*, Mémorial de la Shoah, numéro 205, pp. 413 à 446.

LAMBERTS, Sophie et SAVAGE, Thomas (2019). *Communauté juive, la guerre des clans*, In., Dossiers du 10 mai sur Tel Quel –Maroc.

LASSERE, Jean-Marie (2011). « Judaïsme » in *Encyclopédie berbère*, 26 | 2004, document J14, mis en ligne le 01 juin, consulté le 15 décembre 2020. URL: <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/931>; DOI: <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.931>

LEVY, Simon (1980). « La communauté juive dans le contexte de l'histoire du Maroc, du XVI^{ème} siècle à nos jours », In., *Juifs du Maroc, Identités et Dialogues. Actes du Colloque international sur la communauté juive marocaine : vie culturelle, histoire sociale et évolution*, Grenoble, Editions La Pensée Sauvage, pp. 105-152.

LOUYOT Alain et HESI, Carmel (1999). « Deuil, Les juifs marocains pleurent leur «protecteur» », sur L'Expresse.fr, publié le 29 Juillet.

MELLO, Annick (2002). « La communauté judéo-marocaine : diaspora et fuite des élites », In., *Autrepart*, Numéro 22, vol. 2, pp. 53-65.

MERRÂKECHI, Abd El-Wah'id (1893). *Histoire des Almohades*, Traduite et annotée par Edmond Fagnan, Edition Adolphe Jourdan, Librairie de l'Académie, Alger, pp.256-257.

MODERAN, Yves (2008). « Les Laguatan. Le problème des migrations des « néo-Berbères » », In., *Encyclopédie berbère*, Numéro 28-29, Ed. Peeters Publishers, pp.4318-4321.

MOULINE, Nabil (2015). « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », In., *Le Maroc au présent, D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Collection : Description du Maghreb, Sous la Direction de Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié, Partie 5 : Politique et relations internationales, Edition Centre Jacques-Berque, Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca, pp. 691-701.

NOAILLES, Pierre (1914). *Les collections des Nouvelles de l'Empereur Justinien*, Librairie de la société du Recueil Sirey, 2 vol., Paris, p. 95-117.

ODINOT, Paul (1936). « Fès et le Fassi », À l'ombre du Zalagh, Madinat Fas, Fès éternelle et mystérieuse, In., *Revue Nord-Sud*, Numéro 26.

SEBAG-SERFATY, Nicole (2004). « Histoire et identité des Juifs du Maroc : « des siècles d'altérité paradoxale » », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, Numéro 50. Vingt ans de médiation interculturelle euro-méditerranéenne - I - Horizons maghrébins (1984- 2004) pp. 43-54.

YANN, Le Yann (1981). « Inscriptions juives et judaïsantes de l'Afrique romaine » In., *Antiquités africaines*, 17, pp. 165-207.

ZONZAIN, Pascale (2017). « Le roi Mohamed VI à la synagogue Etedgui de Casablanca », In., *Actualités juives*, Rubrique Monde juif.

ZYTNIKI, Colette (2004). « «Une filiation trois fois millénaire». Un texte de l'historien Nahum Slouschz sur les origines des Juifs et du judaïsme en Afrique (1909) », In. *Diasporas. Histoire et sociétés*, Numéro 5, Généalogies rêvées, pp. 109-116.

Thèses

MAJDI, Hassan, *Le Culte des Saints et les Pèlerinages des Juifs au Maroc*, Thèse de Doctorat sur Etudes Juives et Hébraïques, sous la direction d'Ephraïm Riveline, Ecole Doctorale : Pratique et Théories du Sens, Université Paris 8, Saint-Denis France, Mai 2009. 319 pages.

SLOUSCHZ Nahum, *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères - Recherches sur les origines des juifs et de judaïsme en Afrique*, Thèse complémentaire pour le Doctorat ès lettres, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1909, « Conclusion ».

Emissions et expositions

AZOULAY, André (2009). Locution à l'issue du colloque sur « *Le judaïsme marocain contemporain et le Maghreb de demain* », « Association 12 siècles après la fondation de Fès », Jeudi 23 octobre à Casablanca.

BLONDY, Alpha (1992). *The Solar System, God is One*, Album Masada, voir sur <https://www.youtube.com/watch?v=Gh19aSBafFM>

Emission sur « *Comment Mohammed V s'est opposé aux lois de Vichy et protégé ainsi plus de 250000 juifs marocains du nazisme* », la chaîne marocaine 2M, visionné le 27 novembre 2019.

Dictionnaires et Encyclopédies

DOZY, Reinhart Pieter Anne (1845). *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, Edition J. Müller, Collections de l'Université d'Oxford.

BERENBAUM, Michael (2006). *Encyclopedia Judaica*, 22 Volume Set Hardcover – Illustré, Editeur Fred Skolnik, 12 décembre.

Encyclopédie Universalis.

Textes juridiques

Discours Royal à l'occasion de la fête du Trône de 1944, Feu Roi Mohammed V.

Journal officiel de la République de France, Soixante douzième année, Numéro 266, Edition de la Direction de l'information légale et administrative, du vendredi 18 octobre, Paris, 1940.

La Constitution du Royaume du Maroc de 2011.

Le texte de « Loi portant statut des juifs », », paru à La « Une » du *Journal Le Matin*, 57^{ème} année, Numéro 20660, Paris, Samedi 19 octobre 1940.

Message Royal adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants à la cérémonie d'inauguration de « Slat Alfassiyine ». Message Royal lu par Abdelilah

Benkirane, Chef du Gouvernement en 2013. Portail du Royaume du Maroc, Rubrique des Discours du Roi, 11 février 2013

Texte intégral de la Déclaration Conjointe signée mardi par le Royaume du Maroc, les Etats-Unis d'Amérique et l'Etat d'Israël, en 2020.

Sitographie

doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.288

Omar-Toons

ouedaggai.wordpress.com/2019/09/08/le-fassi

www.ccme.org.ma/fr/actualites/34148

www.maroc.ma/fr/discours-royaux

www.Qantara-Med.org